

Groupe Air France-KLM

Groupe Air France-KLM

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE DE NEUF MOIS CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>		01.04.2011	01.04.2010	01.04.2010	01.01.2011	01.01.2010
		31.12.2011	31.12.2010	31.03.2011	31.12.2011	31.12.2010
		(9 mois)	(9 mois) (*)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
	<i>Notes</i>				Proforma	Proforma
Chiffre d'affaires	6	19 037	18 289	23 615	24 363	23 310
Autres produits de l'activité		38	6	7	39	7
Produits des activités ordinaires		19 075	18 295	23 622	24 402	23 317
Charges externes	7	(11 951)	(10 989)	(14 555)	(15 517)	(14 306)
Frais de personnel	8	(5 658)	(5 531)	(7 333)	(7 460)	(7 385)
Impôts et taxes		(149)	(137)	(179)	(191)	(175)
Amortissements	9	(1 233)	(1 215)	(1 624)	(1 642)	(1 614)
Dépréciations et provisions	9	(63)	(60)	(52)	(55)	(53)
Autres produits et charges	10	29	162	243	110	244
Résultat d'exploitation courant		50	525	122	(353)	28
Cessions de matériels aéronautiques	11	19	11	8	16	(10)
Autres produits et charges non courants	11	(43)	856	756	(143)	616
Résultat des activités opérationnelles		26	1 392	886	(480)	634
Coût de l'endettement financier brut		(351)	(343)	(455)	(463)	(455)
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie		71	63	84	92	84
Coût de l'endettement financier net	12	(280)	(280)	(371)	(371)	(371)
Autres produits et charges financiers	12	(247)	(145)	(78)	(180)	(239)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		(501)	967	437	(1 031)	24
Impôts	13	75	26	196	245	275
Résultat net des entreprises intégrées		(426)	993	633	(786)	299
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	21	(12)	(14)	(21)	(19)	(13)
Résultat net des activités poursuivies		(438)	979	612	(805)	286
Résultat net		(438)	979	612	(805)	286
- Propriétaires de la société mère		(442)	980	613	(809)	289
- Participations ne donnant pas le contrôle		4	(1)	(1)	4	(3)
Résultat net – Propriétaires de la société mère par action (en euros)	15.1					
- de base		(1,50)	3,32	2,08	(2,73)	0,98
- dilué		(1,50)	2,71	1,76	(2,73)	0,89

(*) Les montants indiqués dans cette colonne correspondent aux informations publiées lors de l'arrêté du 31 décembre 2010 sur une période de 9 mois.
Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois) ^(*)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Résultat net	(438)	979	612	(805)	286
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente					
Variation de la juste valeur portée en capitaux propres	(74)	323	165	(232)	326
Variation de la juste valeur transférée en résultat	-	-	4	4	-
Couverture des flux de trésorerie					
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures portée en capitaux propres	(104)	325	952	523	357
Variation de la juste valeur transférée en résultat	(363)	134	68	(429)	275
Eléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(1)	(13)	(7)	5	(3)
Variation de la réserve de conversion	11	(12)	(25)	(2)	(6)
Impôt sur les autres éléments du résultat global					
Impôts relatifs aux éléments du résultat global	146	(150)	(316)	(20)	(204)
Total des autres éléments du résultat global	(385)	607	841	(151)	745
Résultat global	(823)	1 586	1 453	(956)	1 031
- Propriétaires de la société mère	(825)	1 586	1 452	(959)	1 033
- Participations ne donnant pas le contrôle	2	-	1	3	(2)

^(*) Les montants indiqués dans cette colonne correspondent aux informations publiées lors de l'arrêté du 31 décembre 2010 sur une période de 9 mois.
Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ

Actif <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2011	31 mars 2011	31 décembre 2010 (*)
Goodwill	16	426	422	401
Immobilisations incorporelles	17	774	695	662
Immobilisations aéronautiques	19	10 689	11 040	11 163
Autres immobilisations corporelles	19	2 055	2 111	2 131
Titres mis en équivalence	21	422	422	431
Actifs de pension	22	3 217	2 995	2 944
Autres actifs financiers (**)	23	2 015	1 654	1 836
Impôts différés	13.5	1 143	933	886
Autres débiteurs	26	168	156	127
Actif non courant		20 909	20 428	20 581
Actifs détenus en vue de la vente	14	10	21	2
Autres actifs financiers (**)	23	751	751	628
Stocks et en-cours	24	585	558	579
Créances clients	25	1 774	1 938	1 779
Créances d'impôt société		10	6	1
Autres débiteurs	26	995	1 550	1 113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	2 283	3 717	3 496
Actif courant		6 408	8 541	7 598
Total actif		27 317	28 969	28 179
(*) Les montants indiqués dans cette colonne correspondent aux informations publiées lors de l'arrêté du 31 décembre 2010 sur une période de 9 mois.				
(**) Dont :				
<i>En millions d'euros</i>		31 décembre 2011	31 mars 2011	31 décembre 2010 (*)
Dépôts liés aux dettes financières		656	652	699
Valeurs mobilières de placements		987	574	424

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ (suite)

Passif et capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2011	31 mars 2011	31 décembre 2010^(*)
Capital	28.1	300	300	300
Primes d'émission et de fusion	28.2	2 971	2 971	2 971
Actions d'auto-contrôle	28.3	(89)	(94)	(93)
Réserves et résultat	28.4	2 858	3 675	3 802
Capitaux propres (Propriétaires de la société mère)		6 040	6 852	6 980
Participations ne donnant pas le contrôle		54	54	52
Capitaux propres		6 094	6 906	7 032
Provisions et avantages du personnel	30	2 061	1 930	1 566
Dettes financières	31	9 228	8 980	8 836
Impôts différés	13.5	466	511	468
Autres créditeurs	32	321	272	430
Passif non courant		12 076	11 693	11 300
Provisions	30	156	287	679
Dettes financières	31	1 174	1 808	1 811
Dettes fournisseurs		2 599	2 211	1 928
Titres de transport émis et non utilisés		1 885	2 440	1 857
Programme de fidélisation		784	806	820
Dettes d'impôt société		6	3	12
Autres créditeurs	32	2 386	2 686	2 595
Concours bancaires	27	157	129	145
Passif courant		9 147	10 370	9 847
Total passif		21 223	22 063	21 147
Total passif et capitaux propres		27 317	28 969	28 179

^(*) Les montants indiqués dans cette colonne correspondent aux informations publiées lors de l'arrêté du 31 décembre 2010 sur une période de 9 mois.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves et résultats	Capitaux propres - Propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 mars 2010	300 219 278	2 552	719	(106)	2 198	5 363	55	5 418
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	166	166	-	166
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	697	697	3	700
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	(24)	(24)	(1)	(25)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	613	613	(1)	612
Résultat global	-	-	-	-	1 452	1 452	1	1 453
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	25	25	-	25
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Réduction de capital	-	(2 252)	2 252	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	12	-	12	-	12
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	1	1
Au 31 mars 2011	300 219 278	300	2 971	(94)	3 675	6 852	54	6 906
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	(87)	(87)	-	(87)
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	(307)	(307)	(2)	(309)
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	11	11	-	11
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(442)	(442)	4	(438)
Résultat global	-	-	-	-	(825)	(825)	2	(823)
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	5	5	-	5
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
OCEANE	-	-	-	-	6	6	-	6
Titres d'autocontrôle	-	-	-	5	-	5	-	5
Variations de périmètre	-	-	-	-	(3)	(3)	1	(2)
Au 31 décembre 2011	300 219 278	300	2 971	(89)	2 858	6 040	54	6 094
Au 31 mars 2010	300 219 278	2 552	719	(106)	2 198	5 363	55	5 418
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	318	318	-	318
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	300	300	1	301
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	(12)	(12)	-	(12)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	980	980	(1)	979
Résultat global	-	-	-	-	1 586	1 586	-	1 586
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	18	18	-	18
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Réduction de capital	-	(2 252)	2 252	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	13	-	13	-	13
Au 31 décembre 2010	300 219 278	300	2 971	(93)	3 802	6 980	52	7 032

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>		01.04.2011	01.04.2010	01.04.2010	01.01.2011	01.01.2010
		31.12.2011	31.12.2010	31.03.2011	31.12.2011	31.12.2010
		(9 mois)	(9 mois) (*)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
<i>Notes</i>					Proforma	Proforma
Résultat net – Propriétaires de la société mère		(442)	980	613	(809)	289
Participations ne donnant pas le contrôle		4	(1)	(1)	4	(3)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	9	1 296	1 275	1 676	1 697	1 667
Dotations nettes aux provisions financières	12	(3)	(4)	(3)	(2)	(5)
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		(7)	(12)	(11)	(6)	46
Résultat sur cessions de filiales et participations		-	(11)	(13)	(2)	(10)
Gain sur opération Amadeus	11	-	(1 030)	(1 030)	-	(1 030)
Résultats non monétaires sur instruments financiers	12	12	(5)	(25)	(8)	(24)
Ecart de change non réalisé		169	107	33	95	159
Résultats des sociétés mises en équivalence	21	12	14	21	19	13
Impôts différés	13	(100)	(49)	(215)	(266)	(305)
Autres éléments non monétaires	38.1	(296)	(136)	(209)	(369)	46
Sous-total		645	1 128	836	353	843
(Augmentation) / diminution des stocks		(13)	(38)	(10)	15	25
(Augmentation) / diminution des créances clients		142	362	171	(49)	121
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		343	(102)	245	690	(41)
Variation des autres débiteurs et créditeurs		(559)	(376)	108	(75)	95
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation		558	974	1 350	934	1 043
Prise de contrôle de filiales et participations	38.2	(7)	(10)	(33)	(30)	(10)
Investissements corporels et incorporels	20	(1 872)	(1 561)	(2 122)	(2 433)	(2 037)
Trésorerie nette reçue sur opération Amadeus	11	-	193	193	-	193
Perte de contrôle de filiales et participations	38.3	-	-	-	-	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		862	671	977	1 168	1 054
Dividendes reçus		28	8	8	28	8
Diminution (augmentation) nette des placements entre 3 mois et 1 an		(412)	(79)	(229)	(562)	(44)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(1 401)	(778)	(1 206)	(1 829)	(836)
Augmentation de capital		-	-	6	6	-
Achat de participations minoritaires, de parts dans les sociétés non contrôlées	38.2	(6)	(3)	(13)	(21)	(4)
Cession de participations sans perte de contrôle, de parts dans les sociétés non contrôlées	38.3	2	19	14	2	20
Emission de nouveaux emprunts		868	354	900	1 414	532
Remboursement d'emprunts		(874)	(530)	(646)	(990)	(640)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement		(689)	(401)	(550)	(838)	(618)
Nouveaux prêts		(102)	(67)	(110)	(145)	(78)
Remboursement des prêts		185	151	231	265	224
Dividendes distribués		(3)	(2)	(3)	(4)	(3)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		(619)	(479)	(171)	(311)	(567)
Effet des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants		-	(1)	(20)	(19)	5
Variation de la trésorerie nette		(1 462)	(284)	(47)	(1 225)	(355)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture	27	3 588	3 635	3 635	3 351	3 706
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture	27	2 126	3 351	3 588	2 126	3 351
Impôts sur les bénéfices (payés) / remboursés (flux provenant de l'exploitation)		(27)	(22)	(32)	(37)	(30)

Groupe Air France-KLM

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011	01.04.2010	01.04.2010	01.01.2011	01.01.2010
	31.12.2011	31.12.2010	31.03.2011	31.12.2011	31.12.2010
	(9 mois)	(9 mois) (*)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
	<i>Notes</i>			Proforma	Proforma
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)	(335)	(302)	(435)	(468)	(427)
Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)	49	34	49	64	48

(*) Les montants indiqués dans cette colonne correspondent aux informations publiées lors de l'arrêté du 31 décembre 2010 sur une période de 9 mois.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Groupe Air France-KLM

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le terme « Air France-KLM » utilisé ci-après fait référence à la société holding régie par le droit français. Le terme « groupe » concerne l'ensemble économique composé d'Air France-KLM et de ses filiales. Le groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

L'activité principale est le transport aérien de passagers. Les activités du groupe incluent également le transport aérien de fret, la maintenance aéronautique et toute autre activité en relation avec le transport aérien notamment l'avitaillement et le transport aérien à la demande.

La société anonyme Air France-KLM, domiciliée au 2 rue Robert Esnault-Pelterie 75007 Paris – France, est l'entité consolidante du groupe Air France-KLM. Air France-KLM est coté à Paris (Euronext) et Amsterdam (Euronext).

La monnaie de présentation, qui est également la monnaie fonctionnelle du groupe, est l'euro.

2. CHANGEMENT DE DATE DE CLOTURE

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2011 a approuvé le changement de date d'arrêté des comptes d'Air France-KLM SA, du 31 mars au 31 décembre, proposé par le Conseil d'administration du 18 mai 2011. Cette décision a été motivée afin de faciliter les analyses et comparaisons avec la plupart des compagnies aériennes qui clôturent au 31 décembre. Les filiales du groupe ont également modifié leurs dates de clôture afin de s'aligner sur la nouvelle date de clôture de la société mère.

Ce changement de date d'arrêté des comptes prend effet à compter du présent exercice se traduisant par la clôture d'un exercice de 9 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Du fait de ce changement, les comptes au 31 décembre 2011, d'une durée de 9 mois, ne sont pas comparables aux derniers comptes publiés du Groupe, clos au 31 mars 2011.

Afin de faciliter la comparabilité, des informations financières proforma sont présentées en complément des informations historiques relatives aux exercices clos les 31 décembre 2011 (9 mois) et 31 mars 2011 (12 mois).

Ces informations financières proforma ont été établies à partir des informations financières publiées par le groupe trimestriellement. A ce titre, certaines hypothèses et options ont été retenues notamment :

- L'ajout du premier trimestre de l'année civile pour les comptes clos au 31 décembre 2011 et 2010,
- La charge de retraite correspond aux publications antérieures. Elle n'a pas fait l'objet d'un recalcul sur la base de l'année civile,
- Les impôts courants et différés constatés en résultat proforma n'ont pas fait l'objet d'un recalcul sur la base de l'année civile mais correspondent (i) pour ce qui concerne le premier trimestre des exercices proforma 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 aux impôts tels que calculés au titre du dernier trimestre des exercices clos les 31 mars 2011 et 31 mars 2010 et (ii) pour ce qui concerne les neufs derniers mois des exercices proforma, aux impôts calculés pour la période correspondante au titre des exercices clos au 31 décembre 2011 et 31 mars 2011.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie intègrent les informations financières comparatives suivantes :

- Des informations financières sur 9 mois au 31 décembre 2010 (1^{er} avril au 31 décembre 2010) correspondant à celles publiées au titre du 3^{ème} trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2011;
- Des informations financières proforma sur 12 mois au 31 décembre 2011 (1^{er} janvier au 31 décembre 2011), établies sur la base des informations financières publiées du 4^{ème} trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2011 et de l'exercice 2011 de 9 mois clos le 31 décembre 2011;
- Des informations financières proforma sur 12 mois au 31 décembre 2010 (1^{er} janvier au 31 décembre 2010) établies sur la base des informations financières publiées du 4^{ème} trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2010 et des informations financières publiées au titre des trois premiers trimestres de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le bilan intègre des informations financières au 31 décembre 2010. Ces informations correspondent au bilan publié au 3^{ème} trimestre au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Des informations financières proforma sont également présentées pour certaines notes aux états financiers consolidés.

Groupe Air France-KLM

3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

3.1. Intervenues au cours de l'exercice

Afin d'optimiser l'échéancier de remboursement de sa dette, le groupe Air France-KLM a conclu le 6 décembre 2011 un contrat de swap avec Natixis. Cette opération, ayant pour effet de reporter au 1^{er} avril 2016 la probabilité d'exercice de l'option de remboursement initialement prévue au 1^{er} avril 2012, est décrite de façon détaillée en note 31.2.1.

Le Conseil d'Administration du groupe Air France-KLM a autorisé une importante commande d'avions en date du 15 septembre 2011. Un contrat d'achat portant sur 25 commandes fermes et 25 options d'achat de Boeing 787 a été signé. Les discussions sont en cours avec Airbus et Rolls Royce pour finaliser une commande d'A350. Les engagements relatifs à cette commande sont présentés en note 35.

3.2. Postérieurs à la clôture

Le 1^{er} mars 2012, Air France, filiale d'Air France-KLM, a effectué un placement privé de 33,6 millions d'actions d'Amadeus IT Holding SA, représentant 7,5% du capital de la société.

A l'issue de cette opération, le pourcentage de participation est passé de 15,2% à 7,7%.

Le produit net de la cession s'élève à 467 millions d'euros qui génère en résultat une plus-value de 98 millions d'euros.

Air France ainsi qu'Iberia et Lufthansa, qui détiennent respectivement 7,5% et 7,6% du capital d'Amadeus IT Holding SA, se sont chacun engagés à conserver le solde de leur participation pour une durée minimum de 90 jours.

4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. Principes comptables

4.1.1 Principes de préparation des états financiers consolidés et référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à la date de clôture de ces états financiers consolidés.

Les IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 7 mars 2012.

4.1.2 Evolution du référentiel comptable

- Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2011

Les principaux textes dont l'application est devenue obligatoire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont les suivants :

- La révision de la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées », applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2011,
- L'interprétation IFRIC 19 « Dettes financières réglées par des instruments de capitaux propres », applicable par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010,
- L'amendement à l'interprétation d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011,

Groupe Air France-KLM

- Les améliorations annuelles des IFRS publiées en mai 2010, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 (sauf pour les amendements à IFRS 3 et IAS 27, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010).

Ces normes et amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2011.

Les autres textes dont l'application est devenue obligatoire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du groupe.

- Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC non applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2011

L'amendement à IFRS 7 « Informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers » (applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011).

Les autres textes potentiellement applicables au groupe, publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union européenne sont décrits ci-dessous. Ils seront applicables de manière obligatoire, sous réserve de leur approbation par l'Union européenne, aux périodes comptables ouvertes à compter :

- du 1^{er} juillet 2012 :

- L'amendement à IAS 1 relatif à la présentation des autres éléments du résultat global.

- du 1^{er} janvier 2013 :

- La norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » qui remplacera la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » pour la partie relative aux états financiers consolidés ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc »,
- La norme IFRS 11 « Partenariats » qui remplacera la norme IAS 31 « Participations dans les co-entreprises » ainsi que l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées en commun – apports non monétaires par les co-entrepreneurs »,
- La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- La révision des normes IAS 27 renommée « Etats financiers individuels » et IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »,
- La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »,
- La révision de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

- du 1^{er} janvier 2015 :

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers – Classification et évaluation des actifs et passifs financiers ».

La norme IAS 19 révisée a pour principale conséquence la suppression de l'option qui permettait, dès lors que l'on sortait du corridor de 10%, l'amortissement des écarts actuariels. Ces derniers devront dorénavant être comptabilisés directement en capitaux propres. Conformément à la norme, l'application au 1^{er} janvier 2013 se traduira par l'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture du premier exercice comparatif publié soit au 1^{er} janvier 2012, d'un montant de l'ordre de 1,5 milliard d'euros brut diminués de l'effet d'impôt soit 1,3 milliard d'euros nets d'impôts.

Les autres normes, interprétations et amendements à des normes existantes ne sont pas applicables pour le groupe.

4.2. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les IFRS, conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux états financiers consolidés concernant les actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes consolidés ainsi que sur le montant des produits et des charges. Les principales estimations retenues par le groupe sont décrites dans les notes suivantes :

- Note 4.6 – la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés,
- Notes 4.13 et 4.12 – les immobilisations corporelles et incorporelles,
- Note 4.10 – les instruments financiers,
- Note 4.21 – les impôts différés actifs,
- Note 4.7 – le programme de fidélisation Flying Blue,
- Notes 4.17, 4.18 et 4.19 – les provisions.

Groupe Air France-KLM

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte de crise économique et financière qui s'est développée depuis 2008 et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs courants et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, i.e. les actifs non courants, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

4.3. Méthodes de consolidation

4.3.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et des capitaux propres revenant aux tiers est présentée sur la ligne « Participations ne donnant pas le contrôle ».

L'impact du rachat d'intérêts non contrôlant dans une filiale déjà contrôlée et l'impact de la cession d'un pourcentage d'intérêts sans perte de contrôle sont comptabilisés en capitaux propres.

Lors d'une cession partielle avec perte de contrôle, la participation conservée est réévaluée à la juste valeur à la date de la perte de contrôle. Le résultat de cession comprend l'impact de cette réévaluation et le résultat de cession sur les titres cédés, y compris les éléments comptabilisés en capitaux propres devant être recyclés en résultat.

4.3.2. Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Sont également mises en équivalence les sociétés pour lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant au groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées et les co-entreprises à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin, ajustée des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Des changements de valeurs comptables peuvent être comptabilisés dans la situation nette de la société mise en équivalence sans néanmoins affecter son compte de résultat. La quote-part de ces changements est reconnue directement dans les capitaux propres du groupe.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe et de l'investissement net (créance long terme) dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill et inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence.

Les participations dans des entités dans lesquelles le groupe a cessé d'exercer une influence notable, ou un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées à leur juste valeur à la date de sortie du périmètre.

Groupe Air France-KLM

4.3.3 Opérations intra-groupe

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du groupe dans ces sociétés, seulement dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs d'une perte de valeur.

4.3.4 Date de clôture

A l'exception de quelques filiales et participations non significatives qui clôturent au 30 septembre ou au 31 octobre, toutes les sociétés du groupe, intégrées globalement, sont consolidées à partir des comptes annuels établis au 31 décembre.

4.4. Conversion des états financiers et des opérations en monnaies étrangères

4.4.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- A l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture,
- Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période,
- L'écart de conversion en résultant est porté au poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les goodwill sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis en euros au taux de clôture.

4.4.2. Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit au paragraphe 4.10. « Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers ».

4.5. Regroupements d'entreprises

4.5.1. Regroupements d'entreprises réalisés après le 1^{er} avril 2010

Les acquisitions de filiales réalisées à compter du 1^{er} avril 2010 sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». En application de cette norme, dans le cas de la première consolidation d'une entité, le groupe procède dans un délai n'excédant pas douze mois à compter de la date d'acquisition, à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur (à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de sortie).

Les goodwill résultant de la différence entre le coût d'acquisition (qui inclut les éventuels instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise et les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises) et la quote-part des capitaux propres du groupe après évaluation à la juste valeur des actifs,

Groupe Air France-KLM

passifs et passifs éventuels acquis, font l'objet de tests de perte de valeur annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Les frais de transactions, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le groupe peut opter, acquisition par acquisition, pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle en date de l'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Si la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les paiements conditionnels ou compléments de prix sont comptabilisés en capitaux propres lorsque le paiement prévoit la livraison d'un nombre fixe d'actions de l'acquéreur. Dans les autres cas, ils sont comptabilisés en passifs liés à des regroupements d'entreprises. Les paiements conditionnels ou compléments de prix sont estimés à leur juste valeur en date d'acquisition. Cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (délai d'affectation limité à 12 mois). Tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

Lors d'une acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle, et l'écart avec la valeur nette comptable est comptabilisé en résultat, de même que les éléments recyclables des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres relatifs à la participation antérieure.

4.5.2. Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} avril 2010

Les acquisitions de filiales réalisées avant le 1^{er} avril 2010 sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». En application de cette norme, dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le groupe procède dans un délai n'excédant pas douze mois à compter de la date d'acquisition, à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Les actifs répondant aux dispositions de IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », tels que décrits dans la note 4.22., sont comptabilisés et évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Les goodwill résultant de la différence entre le coût d'acquisition, qui inclut les éventuels instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise et les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises, et la quote-part des capitaux propres du groupe après évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis fait l'objet de tests de perte de valeur annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Si la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

4.6. Chiffre d'affaires

Pour les opérations aériennes, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la réalisation du transport, net des éventuelles remises accordées. Le transport est également le fait générateur de la comptabilisation en charges externes des commissions versées aux intermédiaires.

En conséquence, à leur date d'émission, les titres de transport tant sur le passage que sur le fret sont comptabilisés en « Titres de transport émis et non utilisés ».

Toutefois, la recette relative aux titres de transport émis qui se révéleront non utilisés, est comptabilisée en chiffre d'affaires dès l'émission du billet, par application d'un taux statistique régulièrement mis à jour.

Le chiffre d'affaires des contrats de maintenance tiers est évalué selon la méthode de l'avancement.

Groupe Air France-KLM

4.7. Programme de fidélisation

Les sous-groupes Air France et KLM opèrent un programme commun de fidélisation client « Flying Blue » permettant aux adhérents d'acquérir des « miles » lors de leurs voyages réalisés auprès des partenaires aériens ou lors de leur achat de prestations auprès des partenaires non aériens (sociétés de carte de crédit, chaînes hôtelières et loueurs de voitures). Ces « miles » peuvent être échangés par les adhérents contre des voyages gratuits auprès des partenaires aériens ou d'autres services gratuits auprès des partenaires non aériens.

Conformément à l'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle », ces « miles » sont considérés comme un élément distinct d'une vente à éléments multiples et une partie du prix de la vente initiale du billet d'avion est allouée à ces « miles » et différée jusqu'à ce que l'obligation du groupe relative à ces « miles » soit remplie.

Le montant différé en dette au fur et à mesure de l'acquisition des miles par les adhérents, est estimé :

- En fonction de la juste valeur des « miles », défini comme le montant auquel les avantages pourraient être vendus séparément ;
- Après prise en compte d'un taux de rédemption, correspondant à la probabilité d'utilisation des miles par les adhérents déterminée suivant une méthode statistique.

Dans le cadre des refacturations de « miles » entre les partenaires du programme, la marge réalisée sur les ventes de « miles » des sous-groupes Air France et KLM aux autres partenaires du programme est rapportée immédiatement au résultat.

4.8. Distinction entre résultat d'exploitation courant et résultat des activités opérationnelles

Le groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans son compte de résultat un solde intermédiaire au sein du « résultat des activités opérationnelles ». Ce solde, appelé « résultat d'exploitation courant », exclut les éléments inhabituels définis par la recommandation n°2009-r.03 du CNC comme des produits ou des charges non récurrents par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

Ces éléments peuvent être divisés en trois catégories :

- Des éléments qui sont à la fois très peu fréquents et significatifs, comme la reconnaissance au compte de résultat d'un écart d'acquisition négatif.
- Des éléments qui affectent la compréhension de la performance financière du groupe et ne contribuent pas à faire des projections futures fiables, comme les ventes de matériel aéronautique et les cessions d'autres actifs.
- Des éléments qui sont par nature imprévisibles et non récurrents comme par exemple, les coûts de restructuration ou des résultats de transactions spécifiques lorsque ceux-ci sont significatifs. Le groupe considère que la matérialité doit être mesurée non seulement en comparant le montant concerné avec le résultat des activités opérationnelles de la période, mais également en terme de variation de l'élément d'une période par rapport à une autre.

4.9. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto détention.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux propriétaires de la société mère ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

4.10. Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers

4.10.1 Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction.

4.10.2 Titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres titres immobilisés sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente et figurent au bilan pour leur juste valeur. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les autres titres, si la juste valeur n'est pas estimable de façon fiable, elle correspond au coût d'acquisition net des pertes de valeur éventuelles.

Les pertes et gains latents, à l'exception des pertes de valeur, sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres intitulée « Réserves sur instruments dérivés et sur actifs financiers disponibles à la vente ». En cas d'indication d'une perte de valeur de l'actif financier, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

4.10.3 Instruments dérivés

Le groupe utilise divers instruments dérivés dans le but de couvrir ses expositions aux risques de change, de taux d'intérêt ou de variation des prix d'achat de carburant.

Des contrats de change à terme et des options sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change. Pour les engagements fermes, les gains et les pertes latents sur ces instruments financiers sont inclus dans la valeur nette comptable de l'actif ou du passif couvert.

Le groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux. La majorité des swaps négociés permet de convertir des dettes à taux variable à taux fixe.

L'exposition au risque carburant, enfin, est couverte par des swaps ou des options sur jet fuel, gasoil ou brent.

La majeure partie de ces instruments dérivés est qualifiée comptablement d'instruments de couverture si le dérivé est éligible en tant qu'instrument de couverture et si les relations de couverture sont documentées conformément aux principes de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Le mode de comptabilisation des variations de juste valeur dépend de la classification des instruments dérivés. Trois classifications différentes existent :

- *Couverture de juste valeur* : les variations de juste valeur du dérivé sont constatées en résultat et viennent compenser, à hauteur de la part efficace, les variations de la juste valeur du sous-jacent (actif, passif ou engagement ferme), également comptabilisées en résultat.
- *Couverture de flux futurs* : les variations de juste valeur sont constatées en capitaux propres pour la partie efficace et sont reclassées en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier. La partie inefficace est enregistrée directement en résultat financier.
- *Dérivés de transaction* : les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat financier.

4.10.4 Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires convertibles sont considérés comme des instruments financiers composés de deux éléments : une composante obligataire enregistrée en dette et une composante action enregistrée en capitaux propres. La composante obligataire est égale à la valeur actualisée de la totalité des coupons dus au titre de l'obligation au taux d'une obligation simple qui aurait été émise au même moment que l'obligation convertible. La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence avec le montant nominal de l'emprunt obligataire à l'émission. La différence entre les frais financiers comptabilisés et les montants effectivement décaissés est ajoutée à chaque clôture au montant de la composante dette de sorte qu'à l'échéance, le montant à rembourser en cas de non conversion corresponde au prix de remboursement.

Groupe Air France-KLM

4.10.5 Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie

Actifs de transaction (à la juste valeur par compte de résultat)

Les actifs de transaction comprennent les actifs détenus à des fins de transaction (SICAV, FCP, certificat de dépôt, etc.), que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, ou qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont classés au bilan en actifs financiers à court terme. Par ailleurs, le groupe n'a pas désigné d'actifs à la juste valeur sur option.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit de placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.10.6 Dettes financières

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. En application de ce principe, les primes de remboursement ou d'émissions éventuelles sont portées dans la rubrique du bilan correspondant à ces emprunts et amorties en résultat financier sur la durée de vie des emprunts.

Par ailleurs, les passifs financiers documentés dans le cadre de relations de couverture de juste valeur sont réévalués à la juste valeur au titre du risque couvert, c'est-à-dire le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt. Ces variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période symétriquement aux variations de juste valeur des swaps de couverture.

4.10.7 Hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau présentant les actifs et passifs financiers par catégorie de valorisation (cf. note 33.4) répond aux exigences d'IFRS 7 amendée « Instruments financiers : informations à fournir ». Les justes valeurs à fournir sont classées selon une hiérarchie reflétant la nature des données de marché utilisées pour réaliser les évaluations.

Cette hiérarchie prévoit trois niveaux de juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des instruments identiques ;

Niveau 2 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables telles que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif ;

Niveau 3 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés.

4.11. Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Pour les acquisitions ayant eu lieu avant le 1^{er} avril 2004, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables français. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} avril 2004 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes internationales au 1^{er} avril 2004, conformément à la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan.

Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause celle-ci. Les pertes de valeur enregistrées, comme décrit dans la note 4.14, ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est dégagé et immédiatement comptabilisé en résultat.

Groupe Air France-KLM

Lors de la cession d'une filiale, d'une société mise en équivalence ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la société cédée est inclus dans le calcul du résultat de cession.

4.12. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais de développement informatiques sont immobilisés et amortis selon un plan reflétant la durée d'utilisation propre à chaque développement. Le groupe dispose d'outils permettant un suivi par projet de toutes les étapes du développement, et notamment, la mesure des dépenses internes et externes directement attribuables à chaque projet au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée, comme décrit dans la note 4.14.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Fichiers clients	5 à 12 ans

4.13. Immobilisations corporelles

4.13.1 Principes applicables

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication, diminué des amortissements cumulés et le cas échéant des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des emprunts contractés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partie intégrante du coût. Dans la mesure où les acomptes sur investissements ne sont pas financés par des emprunts spécifiques, le groupe retient le taux moyen d'intérêts des emprunts non affectés en cours à la clôture de l'exercice considéré.

Les coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés (grand entretien sur les cellules et moteurs hors pièces à durée de vie limitée).

4.13.2 Immobilisations aéronautiques

Le prix d'acquisition des immobilisations aéronautiques est libellé en devises étrangères. Il est converti au cours de règlement ou, le cas échéant, au cours de couverture qui lui est affecté. Les remises constructeurs éventuelles sont portées en diminution de la valeur immobilisée.

Les avions sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée moyenne d'utilisation estimée. Cette durée est fixée à 20 ans sans valeur résiduelle.

Durant le cycle d'exploitation et dans le cadre de l'élaboration des plans de renouvellement de flotte, le groupe examine si la base amortissable ou la durée d'utilité doivent être adaptées et le cas échéant, détermine si une valeur résiduelle doit être prise en compte et la durée d'utilité adaptée.

Les potentiels cellules et moteurs (hors pièces à durée de vie limitée) sont isolés du coût d'acquisition des appareils. Ils constituent des composants distincts et sont amortis sur la durée courant jusqu'à l'événement suivant de grand entretien prévu.

Groupe Air France-KLM

Les pièces de rechanges permettant d'assurer l'utilisation de la flotte sont classées en immobilisations aéronautiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de vie restante estimée du type avion / moteur sur le marché mondial. La durée de vie est plafonnée à un maximum de 30 ans.

4.13.3 Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées d'utilisation suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Agencements et installations	8 à 15 ans
Simulateurs de vol	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans

4.13.4. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location opérationnelle, les plus ou moins values dégagées font l'objet des traitements suivants :

- elles sont reconnues immédiatement lorsqu'il est clairement établi que la transaction a été réalisée à la juste valeur ;
- si le prix de vente est inférieur à la juste valeur, les plus ou moins values sont reconnues immédiatement exception faite du cas suivant : si la perte est compensée par des loyers futurs inférieurs au prix de marché, elle est différée et amortie proportionnellement aux paiements de loyers sur la période d'utilisation attendue de l'actif ;
- si le prix de vente est supérieur à la juste valeur, l'écart est différé et amorti sur la période d'utilisation attendue de l'actif.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location financement, les résultats de cession sont étalés, en produits financiers, sur la durée du contrat. Des moins-values sont reconnues si un indicateur de perte de valeur apparaît sur le bien.

4.14. Test de valeur d'actif

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », l'ensemble des immobilisations corporelles, incorporelles et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an au 30 septembre pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, le groupe détermine la valeur recouvrable de l'actif correspondant à la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés, estimée à partir d'hypothèses budgétaires validées par la Direction, d'un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du groupe et d'un taux de croissance reflétant les hypothèses de marché propre à l'activité.

Les tests de dépréciation sont réalisés individuellement pour chaque actif sauf pour les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants. Dans ce cas, ces actifs sont regroupés au sein de l'unité

Groupe Air France-KLM

génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent et c'est cette dernière qui est testée. Les UGT correspondent aux secteurs d'activité du groupe : passage, fret, maintenance, loisirs et autres.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La perte de valeur constatée sur une UGT est imputée en premier lieu sur le goodwill, le reliquat étant affecté aux autres actifs qui composent l'UGT au prorata de leur valeur nette comptable.

4.15. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces coûts comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production.

Le coût des stocks est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.16. Actions propres

Les titres représentatifs du capital de la société mère détenus par le groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

4.17. Avantages du personnel

Les engagements du groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont déterminés, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Les engagements sont couverts, soit par des fonds de pension ou d'assurance, soit par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Les gains et pertes actuariels ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur la plus haute de l'engagement ou de la valeur du fonds. La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

Particularités concernant les surplus des fonds de pension

Les plans de retraite néerlandais doivent généralement faire l'objet d'une couverture de financement minimale (Minimum Funding Requirements « MFR ») pouvant générer des surplus de fonds de pension.

Ces surplus de fonds de pension constitués par le sous-groupe KLM sont reconnus au bilan conformément à l'interprétation IFRIC 14 (IAS 19 « Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement et leur interaction »).

4.18. Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle

Dans certains contrats de location opérationnelle, le groupe s'est engagé à restituer l'avion avec un niveau de potentiels contractuellement défini.

Les coûts de restitution des cellules et des moteurs relatifs aux contrats de location opérationnelle sont provisionnés.

Lorsque le potentiel de l'avion est supérieur aux conditions contractuelles de restitution, l'excédent est inscrit à l'actif du bilan dans le poste « immobilisations aéronautiques » et amorti linéairement sur la période durant laquelle ce potentiel est supérieur aux conditions contractuelles de restitution. Dans le cas où, à la date de restitution de l'appareil, son potentiel est supérieur aux conditions contractuelles de restitution, cet excédent est remboursable par le bailleur.

Groupe Air France-KLM

4.19. Autres provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers résultant d'événements passés qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Ce dernier est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

4.20. Frais d'émission d'emprunts et frais d'augmentation de capital

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon une méthode actuarielle.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission.

4.21. Impôts différés

Le groupe comptabilise les impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, sauf exceptions prévues par IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les soldes nets d'impôts différés sont déterminés sur la base de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts différés liés aux déficits fiscaux sont activés au regard des perspectives de recouvrabilité découlant des budgets et plans à moyen terme élaborés par le groupe. Les hypothèses utilisées sont identiques à celles retenues pour les tests de valeur des actifs (cf. note 4.14).

Un passif d'impôt différé est également comptabilisé sur les réserves non distribuées des entités mises en équivalence.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, ils sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Comptabilisation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

La loi de finance pour 2010 votée le 30 décembre 2009 a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010 et l'a remplacée par la CET (contribution économique territoriale) qui est composée de deux cotisations : la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Cette dernière se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'année. Dans la mesure où le montant de la valeur ajoutée est un montant net de produits et de charges, la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2. En conséquence, le montant de la charge relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts ».

4.22. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par une vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs détenus en vue de la vente) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif détenu en vue de la vente.

Le groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité, et le cas échéant, présente ces derniers en « actifs détenus en vue de la vente ».

Les éventuelles dettes liées à ces actifs sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

4.23. Paiement fondé sur des actions

Conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} avril 2004 ont été évalués et comptabilisés en charge de personnel.

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution des plans.

La juste valeur des plans de stock options est déterminée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. Cette méthode permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice) et des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité et dividendes attendus).

Cette juste valeur correspond à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues. Elle est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres répartie sur la période d'acquisition des droits. Cette charge de personnel est le cas échéant ajustée afin de tenir compte du nombre d'options réellement acquis.

5. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1. Acquisitions

Aucune acquisition significative n'a eu lieu sur les exercices présentés.

5.2. Cessions

- **Exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois et 12 mois proforma)**

Aucune cession significative n'a eu lieu sur l'exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois et 12 mois proforma).

- **Périodes précédentes**

Le 29 avril 2010, la société Amadeus a été introduite en bourse en Espagne. Cette opération est détaillée dans la note 11 et a eu un impact sur les périodes suivantes :

- Exercice clos au 31 décembre 2010 (9 mois)
- Exercice clos au 31 décembre 2010 (12 mois proforma)
- Exercice clos au 31 mars 2011 (12 mois)

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Information par secteur d'activité

L'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du groupe.

Le groupe est organisé autour des secteurs suivants :

Passage : Les revenus du secteur passage proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du groupe, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les commissions versées par les partenaires de l'alliance Sky Team, les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournie par le groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information.

Fret : Les revenus du secteur fret proviennent des opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du secteur fret correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs.

Maintenance : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

Autres : Les revenus de ce secteur proviennent essentiellement des prestations de commissariat fournies par le groupe aux compagnies aériennes tierces et au transport aérien à la demande réalisé essentiellement par Transavia.

Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe et indirecte. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent, pour le compte de résultat, au résultat d'exploitation courant et pour le bilan, aux goodwill, aux immobilisations incorporelles, aéronautiques, aux autres immobilisations corporelles, aux titres mis en équivalence, à certains comptes clients, aux titres de transport émis et non

Groupe Air France-KLM

utilisés et une partie des provisions et avantages du personnel. Les autres éléments du compte de résultat et du bilan sont regroupés dans la colonne non répartis.

Les transactions intersecteurs sont effectuées et valorisées à des conditions normales de marché.

Information par secteur géographique

Les activités du groupe sont ventilées en six zones géographiques :

- France métropolitaine
- Europe hors France et Afrique du Nord
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan Indien
- Afrique, Moyen-Orient
- Amériques et Polynésie
- Asie et Nouvelle Calédonie

Seul le chiffre d'affaires par secteur d'activité est affecté par zone géographique de ventes.

La valeur nette comptable des actifs sectoriels par implantation géographique et les investissements liés à l'acquisition d'actifs sectoriels ne sont pas renseignés dans la mesure où l'essentiel des actifs du groupe (actifs aéronautiques) ne peuvent être rattachés à une zone géographique.

6.1. Informations par secteur d'activité

- Exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	15 611	2 391	2 360	1 561	-	21 923
Chiffre d'affaires intersecteurs	(849)	(17)	(1 553)	(467)	-	(2 886)
Chiffre d'affaires externe	14 762	2 374	807	1 094	-	19 037
Résultat d'exploitation courant	(8)	(51)	84	25	-	50
Résultat des activités opérationnelles	(8)	(51)	84	25	(24)	26
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(12)	(12)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(527)	(527)
Impôts	-	-	-	-	75	75
Résultat net des activités poursuivies	(8)	(51)	84	25	(488)	(438)
Amortissements de l'exercice	(826)	(68)	(222)	(117)	-	(1 233)
Autres éléments non monétaires	(102)	(12)	(1)	(190)	(443)	(748)
Total actifs	12 440	1 278	2 555	4 996	6 048	27 317
Passifs sectoriels	5 788	294	664	596	3 322	10 664
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	16 653	16 653
Total passifs	5 788	294	664	596	19 975	27 317
Investissements corporels et incorporels	1 387	113	230	142	-	1 872

Le résultat des activités opérationnelles non réparti correspond essentiellement aux produits et charges non courants détaillés en note 11.

Les actifs non répartis d'un montant de 6 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment les immobilisations financières pour 1,8 milliard d'euros, les valeurs mobilières de placement pour 1,9 milliard d'euros, les impôts différés pour 1,2 milliard d'euros, les disponibilités pour 0,4 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,7 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 3,3 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel une partie des provisions et avantages au personnel pour 1,1 milliard d'euros, les impôts différés pour 0,5 milliard d'euros, les dettes fiscales et sociales pour 1,3 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,4 milliard d'euros.

Les dettes financières, les concours bancaires et les capitaux propres ne sont pas répartis.

Groupe Air France-KLM

- **Au 31 décembre 2010 (9 mois)**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	14 820	2 402	2 331	1 529	-	21 082
Chiffre d'affaires intersecteurs	(789)	(12)	(1 535)	(457)	-	(2 793)
Chiffre d'affaires externe	14 031	2 390	796	1 072	-	18 289
Résultat d'exploitation courant	323	78	117	7	-	525
Résultat des activités opérationnelles	323	78	117	7	867	1 392
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(14)	(14)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(425)	(425)
Impôts	-	-	-	-	26	26
Résultat net des activités poursuivies	323	78	117	7	454	979
Amortissements de l'exercice	(795)	(77)	(224)	(119)	-	(1 215)
Autres éléments non monétaires	(111)	(3)	(14)	(122)	397	147
Total actifs	12 725	1 402	2 634	4 820	6 598	28 179
Passifs sectoriels	4 643	166	558	1 166	3 822	10 355
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	17 824	17 824
Total passifs	4 643	166	558	1 166	21 646	28 179
Investissements corporels et incorporels	1 150	102	193	116	-	1 561

Le résultat des activités opérationnelles non réparti correspond essentiellement aux produits et charges non courants détaillés en note 11.

Les actifs non répartis d'un montant de 6,6 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment les immobilisations financières pour 1,4 milliard d'euros, les valeurs mobilières de placement pour 3 milliards d'euros, les impôts différés pour 0,9 milliard d'euros, les disponibilités pour 0,5 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,6 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 4 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel une partie des provisions et avantages au personnel pour 1,2 milliard d'euros, les impôts différés pour 0,5 milliard d'euros, les dettes fiscales et sociales pour 1,3 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,8 milliard d'euros.

Les dettes financières, les concours bancaires et les capitaux propres ne sont pas répartis.

- **Exercice clos au 31 mars 2011 (12 mois)**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	19 154	3 176	3 083	1 928	-	27 341
Chiffre d'affaires intersecteurs	(1 051)	(17)	(2 054)	(604)	-	(3 726)
Chiffre d'affaires externe	18 103	3 159	1 029	1 324	-	23 615
Résultat d'exploitation courant	(44)	69	143	(46)	-	122
Résultat des activités opérationnelles	(44)	69	143	(46)	764	886
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(21)	(21)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(449)	(449)
Impôts	-	-	-	-	196	196
Résultat net des activités poursuivies	(44)	69	143	(46)	490	612
Amortissements de l'exercice	(1 057)	(103)	(304)	(160)	-	(1 624)
Autres éléments non monétaires	(71)	(4)	7	(64)	273	141
Total actifs	12 888	1 386	2 577	4 831	7 287	28 969
Passifs sectoriels	6 153	239	577	633	3 544	11 146
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	17 823	17 823
Total passifs	6 153	239	577	633	21 367	28 969
Investissements corporels et incorporels	1 552	139	269	162	-	2 122

Le résultat des activités opérationnelles non réparti correspond essentiellement aux produits et charges non courants détaillés en note 11.

Les actifs non répartis d'un montant de 7,3 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment les immobilisations financières pour 1,5 milliard d'euros, les valeurs mobilières de

Groupe Air France-KLM

placement pour 3,3 milliards d'euros, les impôts différés pour 0,9 milliard d'euros, les disponibilités pour 0,4 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,9 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 3,5 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel une partie des provisions et avantages au personnel pour 1,1 milliard d'euros, les impôts différés pour 0,5 milliard d'euros, les dettes fiscales et sociales pour 1,3 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,6 milliard d'euros.

Les dettes financières, les concours bancaires et les capitaux propres ne sont pas répartis.

- **Au 31 décembre 2011 (12 mois proforma)**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	19 945	3 165	3 112	1 960	-	28 182
Chiffre d'affaires intersecteurs	(1 111)	(22)	(2 072)	(614)	-	(3 819)
Chiffre d'affaires externe	18 834	3 143	1 040	1 346	-	24 363
Résultat d'exploitation courant	(375)	(60)	110	(28)	-	(353)
Résultat des activités opérationnelles	(375)	(60)	110	(28)	(127)	(480)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(19)	(19)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(551)	(551)
Impôts	-	-	-	-	245	245
Résultat net des activités poursuivies	(375)	(60)	110	(28)	(452)	(805)
Amortissements de l'exercice	(1 088)	(94)	(302)	(158)	-	(1 642)
Autres éléments non monétaires	(62)	(13)	20	(132)	(567)	(754)
Total actifs	12 440	1 278	2 555	4 996	6 048	27 317
Passifs sectoriels	5 788	294	664	596	3 322	10 664
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	16 653	16 653
Total passifs	5 788	294	664	596	19 975	27 317
Investissements corporels et incorporels	1 789	150	306	188	-	2 433

Le résultat des activités opérationnelles non réparti correspond essentiellement aux produits et charges non courants détaillés en note 11.

Les actifs et passifs non répartis sont détaillés dans les commentaires de l'exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois).

- **Au 31 décembre 2010 (12 mois proforma)**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	18 928	3 080	3 076	1 907	-	26 991
Chiffre d'affaires intersecteurs	(1 018)	(16)	(2 047)	(600)	-	(3 681)
Chiffre d'affaires externe	17 910	3 064	1 029	1 307	-	23 310
Résultat d'exploitation courant	(58)	15	118	(47)	-	28
Résultat des activités opérationnelles	(58)	15	118	(47)	606	634
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(13)	(13)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(610)	(610)
Impôts	-	-	-	-	275	275
Résultat net des activités poursuivies	(58)	15	118	(47)	258	286
Amortissements de l'exercice	(1 049)	(104)	(300)	(161)	-	(1 614)
Autres éléments non monétaires	(106)	1	(2)	(199)	(4)	(310)
Total actifs	12 725	1 402	2 634	4 820	6 598	28 179
Passifs sectoriels	4 643	166	558	1 166	3 822	10 355
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	17 824	17 824
Total passifs	4 643	166	558	1 166	21 646	28 179
Investissements corporels et incorporels	1 525	109	261	142	-	2 037

Le résultat des activités opérationnelles non réparti correspond essentiellement aux produits et charges non courants détaillés en note 11.

Les actifs et passifs non répartis sont détaillés dans les commentaires de l'exercice clos au 31 décembre 2010 (9 mois).

6.2. Informations par secteur géographique

Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

- Exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	4 451	4 579	284	921	2 444	1 423	14 102
Autres recettes passage	270	214	9	43	42	82	660
Total passage	4 721	4 793	293	964	2 486	1 505	14 762
Transport de fret	278	883	23	153	391	518	2 246
Autres recettes fret	38	27	3	8	30	22	128
Total fret	316	910	26	161	421	540	2 374
Maintenance	462	308	-	-	37	-	807
Autres	333	702	12	47	-	-	1 094
Total	5 832	6 713	331	1 172	2 944	2 045	19 037

- Au 31 décembre 2010 (9 mois)

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	4 173	4 342	273	940	2 375	1 291	13 394
Autres recettes passage	254	216	8	47	49	63	637
Total passage	4 427	4 558	281	987	2 424	1 354	14 031
Transport de fret	247	769	23	186	388	652	2 265
Autres recettes fret	38	24	3	7	28	25	125
Total fret	285	793	26	193	416	677	2 390
Maintenance	461	304	-	-	31	-	796
Autres	299	740	15	18	-	-	1 072
Total	5 472	6 395	322	1 198	2 871	2 031	18 289

- Exercice clos au 31 mars 2011 (12 mois)

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	5 492	5 720	337	1 163	2 941	1 637	17 290
Autres recettes passage	333	272	10	58	54	86	813
Total passage	5 825	5 992	347	1 221	2 995	1 723	18 103
Transport de fret	338	1 048	34	236	516	824	2 996
Autres recettes fret	49	27	4	12	38	33	163
Total fret	387	1 075	38	248	554	857	3 159
Maintenance	610	381	-	-	38	-	1 029
Autres	374	891	19	40	-	-	1 324
Total	7 196	8 339	404	1 509	3 587	2 580	23 615

Groupe Air France-KLM

- Au 31 décembre 2011 (12 mois proforma)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	5 770	5 957	348	1 144	3 010	1 769	17 998
Autres recettes passage	349	270	11	54	47	105	836
Total passage	6 119	6 227	359	1 198	3 057	1 874	18 834
Transport de fret	369	1 162	34	203	519	690	2 977
Autres recettes fret	49	30	4	13	40	30	166
Total fret	418	1 192	38	216	559	720	3 143
Maintenance	611	385	-	-	44	-	1 040
Autres	408	853	16	69	-	-	1 346
Total	7 556	8 657	413	1 483	3 660	2 594	24 363

- Au 31 décembre 2010 (12 mois proforma)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	5 473	5 655	337	1 160	2 891	1 574	17 090
Autres recettes passage	343	271	11	56	61	78	820
Total passage	5 816	5 926	348	1 216	2 952	1 652	17 910
Transport de fret	382	925	29	244	502	822	2 904
Autres recettes fret	47	30	5	10	37	31	160
Total fret	429	955	34	254	539	853	3 064
Maintenance	584	405	-	-	40	-	1 029
Autres	369	892	22	24	-	-	1 307
Total	7 198	8 178	404	1 494	3 531	2 505	23 310

Groupe Air France-KLM

Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

- Exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	1 536	3 486	978	1 860	3 781	2 461	14 102
Transport de fret	4	39	120	457	889	737	2 246
Total	1 540	3 525	1 098	2 317	4 670	3 198	16 348

- Au 31 décembre 2010 (9 mois)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	1 430	3 243	888	1 978	3 484	2 371	13 394
Transport de fret	5	36	126	454	831	813	2 265
Total	1 435	3 279	1 014	2 432	4 315	3 184	15 659

- Exercice clos au 31 mars 2011 (12 mois)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	1 885	4 160	1 234	2 541	4 400	3 070	17 290
Transport de fret	6	48	158	600	1 133	1 051	2 996
Total	1 891	4 208	1 392	3 141	5 533	4 121	20 286

- Au 31 décembre 2011 (12 mois proforma)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	1 991	4 403	1 324	2 423	4 697	3 160	17 998
Transport de fret	5	51	152	603	1 191	975	2 977
Total	1 996	4 454	1 476	3 026	5 888	4 135	20 975

- Au 31 décembre 2010 (12 mois proforma)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	1 956	4 067	1 211	2 548	4 334	2 974	17 090
Transport de fret	5	49	171	588	1 055	1 036	2 904
Total	1 961	4 116	1 382	3 136	5 389	4 010	19 994

7. CHARGES EXTERNES

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Carburant avions	5 012	4 294	5 720	6 438	5 534
Affrètements aéronautiques	441	383	513	571	499
Locations opérationnelles	641	624	831	848	806
Redevances aéronautiques	1 399	1 328	1 747	1 818	1 722
Commissariat	446	423	554	577	550
Achats d'assistance en escale	1 028	989	1 303	1 342	1 300
Achats d'entretien	907	874	1 139	1 172	1 155
Frais commerciaux et de distribution	670	719	896	847	922
Autres frais	1 407	1 355	1 852	1 904	1 818
Total	11 951	10 989	14 555	15 517	14 306
<i>Hors carburant avions</i>	<i>6 939</i>	<i>6 695</i>	<i>8 835</i>	<i>9 079</i>	<i>8 772</i>

8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Salaires et traitements	4 160	4 069	5 430	5 521	5 414
Charges sociales	1 381	1 336	1 761	1 806	1 780
Charges de retraite	170	149	185	206	217
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	4	19	26	11	25
Autres	(57)	(42)	(69)	(84)	(51)
Total	5 658	5 531	7 333	7 460	7 385

Le groupe verse des cotisations pour un régime de retraite multi-employeurs en France, la CRPN (Caisse de Retraite du Personnel Navigant). Ce plan multi-employeur étant assimilé à un plan d'Etat, il est comptabilisé en tant que régime à cotisations définies en « charges sociales ».

Le poste « autres » comprend notamment la capitalisation des frais de personnel sur les travaux d'entretien des avions et des moteurs.

Groupe Air France-KLM

Effectifs moyens de la période

	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Personnel navigant technique	8 550	8 687	8 662	8 560	8 706
Personnel navigant commercial	22 869	22 534	22 498	22 749	22 454
Personnel au sol	70 858	70 725	70 852	70 703	71 022
Total	102 277	101 946	102 012	102 012	102 182

Le groupe a intégré dans ses comptes à compter du 31 mars 2011 rétroactivement au 1^{er} octobre 2010, une société de catering située au Kenya, NAS Airport Services Limited. De ce fait, les effectifs du groupe comprennent les effectifs de NAS Airport de 1 078 ETP au 31 décembre 2011 (9 mois), 1 055 ETP au 31 décembre 2011 (12 mois) et 495 ETP au 31 mars 2011 (12 mois).

9. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Immobilisations incorporelles	52	42	58	68	56
Immobilisations aéronautiques	971	961	1 281	1 291	1 273
Autres immobilisations corporelles	210	212	285	283	285
Amortissements	1 233	1 215	1 624	1 642	1 614
Stocks	(3)	15	14	(4)	16
Créances	8	2	(2)	4	2
Provisions	58	43	40	55	35
Dépréciations et provisions	63	60	52	55	53
Total	1 296	1 275	1 676	1 697	1 667

Les variations d'amortissements des immobilisations sont présentées dans les notes 17 et 19.

Les variations des dépréciations relatives aux stocks et aux créances sont présentées dans les notes 24, 25 et 26.

Les mouvements au bilan du poste « provisions » sont détaillés dans la note 30.

10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Exploitation conjointe de lignes et fret	28	(6)	15	49	28
Couverture sur flux d'exploitation (change)	5	149	175	31	180
Autres	(4)	19	53	30	36
Total	29	162	243	110	244

11. PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Cessions de matériel aéronautique	19	11	8	16	(10)
Opération Amadeus	-	1 030	1 030	-	1 030
Cessions de filiales et participations	-	12	13	1	12
Charges de restructuration	3	(15)	(18)	-	(167)
Perte sur matériel aéronautique détenu en vue de la vente	-	-	(6)	-	(48)
Autres	(46)	(171)	(263)	(144)	(211)
Total	(43)	856	756	(143)	616

Opération Amadeus

Le 29 avril 2010, la société Amadeus a été introduite en bourse en Espagne.

Cette opération s'est déroulée en deux étapes :

1. Une augmentation de capital réservée au marché à laquelle le groupe n'a pas souscrit, et
2. La vente concomitante d'une fraction de la participation du groupe.

A l'issue de l'opération le pourcentage de participation est passé de 22% à 15%. Parallèlement, la gouvernance d'Amadeus a été modifiée. Ces deux éléments ont entraîné pour le groupe la perte d'influence notable ainsi qu'un changement de méthode de valorisation de la participation restante.

En conséquence, conformément aux normes IFRS, à compter du 29 avril 2010, date de l'introduction en bourse, les titres détenus par le groupe sont évalués à leur valeur de marché (cours de bourse).

La plus-value globale comptabilisée en résultat à la date de l'opération, d'un montant de 1 030 millions d'euros, se décompose de la façon suivante :

- plus value comptable sur cession des titres : 280 millions d'euros, dont 193 millions d'euros de trésorerie encaissée ;
- valorisation au cours de bourse de la participation conservée : 750 millions d'euros.

A l'issue de cette opération, les titres d'Amadeus détenus par le groupe ont été reclassés en « actifs disponibles à la vente » (dans les « autres actifs financiers non courants »). La valeur des titres est réévaluée lors de chaque clôture en fonction du cours de bourse. La contrepartie de cette réévaluation est enregistrée dans les autres éléments du résultat global.

Cessions de filiales et participations

Aucune autre cession de filiales et participations significative n'a eu lieu au cours des périodes présentées.

Groupe Air France-KLM

Charges de restructuration

Le groupe a constitué une provision au titre d'un plan de départs volontaires portant sur environ 1 800 postes pour sa filiale Air France. Les départs ont principalement eu lieu sur l'année 2010. Les impacts de ce plan sur les différentes périodes présentées sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Plan de départ volontaire	9	(12)	(12)	9	(160)

Perte sur matériel aéronautique détenu en vue de la vente

- **Au 31 décembre 2010 (12 mois proforma)**

Ce poste comprenait principalement une provision de 35 millions d'euros correspondant aux indemnités à payer sur deux avions cargo ayant fait l'objet d'un arrêt d'exploitation.

Autres

En Europe, par décision en date du 9 novembre 2010, la Commission Européenne a imposé des amendes à 14 opérateurs de fret aérien dont Air France, KLM et Martinair, principalement pour des pratiques d'entente concernant la surcharge fuel. A ce titre, des amendes pour un montant total de 340 millions ont été imposées aux sociétés du groupe.

Au 31 décembre 2010 et 31 mars 2011, le montant des amendes excédait de 127 millions d'euros le montant des provisions déjà constituées. En conséquence, une charge complémentaire a été comptabilisée en « autres charges non courantes ».

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2011 (12 mois), un plan de retraite a été fermé aux Etats-Unis. L'impact de cette fermeture s'élevait à (26) millions d'euros.

Ces impacts sur les différentes périodes présentées sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Amende Cargo Europe	(1)	(127)	(127)	-	(127)
Plan de retraite	-	-	(26)	(26)	-

12. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Produits des valeurs mobilières de placement	25	16	23	32	21
Autres produits financiers	46	47	61	60	63
Produits financiers	71	63	84	92	84
Intérêts sur emprunts	(223)	(220)	(291)	(294)	(293)
Intérêts sur contrat de location-financement	(73)	(72)	(95)	(96)	(101)
Intérêts intercalaires capitalisés	19	21	27	25	26
Autres charges financières	(74)	(72)	(96)	(98)	(87)
Coût de l'endettement financier brut	(351)	(343)	(455)	(463)	(455)
Coût de l'endettement financier net	(280)	(280)	(371)	(371)	(371)
Résultat de change	(186)	(103)	(33)	(116)	(191)
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	(64)	(46)	(48)	(66)	(53)
Dotation nette aux provisions	3	4	3	2	5
Autres	-	-	-	-	-
Autres produits et charges financiers	(247)	(145)	(78)	(180)	(239)
Total	(527)	(425)	(449)	(551)	(610)

Le taux retenu pour la détermination des intérêts intercalaires ressort à 4,33% pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (9 mois), contre 3,73% au 31 décembre 2010 (9 mois) et 3,75 % pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (12 mois).

Les produits financiers sont principalement constitués des produits d'intérêts et des plus-values de cession des actifs financiers classés à la juste valeur par compte de résultat.

Au 31 décembre 2011 (9 mois et 12 mois proforma), le groupe a enregistré une charge financière, en variation de juste valeur des actifs et passifs financiers, liée au swap sur l'OCEANE 2005 (voir note 31.2.1) d'un montant de 51 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011 (9 mois), la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers est également due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant et change à hauteur de (21) millions d'euros, ainsi qu'à la variation de valeur des instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture, à hauteur de 15 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010 (9 mois), la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers est principalement due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant et change à hauteur de (33) millions d'euros.

Au 31 mars 2011 (12 mois), la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers est principalement due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant et change à hauteur de (34) millions d'euros, ainsi qu'à la variation de valeur des instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture, à hauteur de (11) millions d'euros.

Au 31 décembre 2011 (12 mois proforma), la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers est également due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant et change à hauteur de (12) millions d'euros.

Au 31 décembre 2010 (12 mois proforma), la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers est principalement due à la variation des dérivés carburant et change à hauteur de (48) millions d'euros.

13. IMPÔTS

13.1. Charge d'impôt

La charge d'impôt courant et le produit d'impôt différé se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
(Charge) / produit d'impôt courant	(25)	(23)	(19)	(21)	(30)
(Charge) / produit de l'exercice	(25)	(23)	(19)	(21)	(30)
(Charge)/produit d'impôt différé des activités poursuivies	100	49	215	266	305
Variation des différences temporaires	(163)	(151)	(176)	(188)	(133)
Variation des taux d'imposition	-	8	8	-	8
Impact de la CVAE	3	3	4	4	(28)
(Utilisation) / activation de déficits fiscaux	260	189	379	450	458
Total	75	26	196	245	275

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2011 (9 mois) et le 31 mars 2011 (12 mois), le groupe a reconnu un produit d'impôt différé actif au titre des déficits reportables de 260 millions d'euros (218 millions d'euros au titre du périmètre d'intégration fiscal français et 40 millions d'euros au titre du périmètre d'intégration fiscal néerlandais) et 379 millions d'euros (307 millions d'euros au titre du périmètre d'intégration fiscal français et 64 millions d'euros au titre du périmètre d'intégration fiscal néerlandais) compte tenu des profits réalisés antérieurement et des perspectives de récupération de ces déficits sur les bénéfices futurs.

En France, les déficits sont indéfiniment reportables. Toutefois, la loi de finance rectificative 2011 a introduit une limitation dans le montant des déficits fiscaux imputables chaque année (montant limité à 60% du montant du bénéfice de la période au-delà du premier million d'euros). Cette mesure a pour effet le rallongement de la période de récupération. Ces nouvelles dispositions ont conduit le groupe à limiter la reconnaissance des actifs d'impôt différé au titre des déficits reportables à compter du troisième trimestre de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Aux Pays-Bas, les déficits fiscaux sont reportables sur une durée de 9 ans, sans limitation dans le montant de récupération imputable chaque année.

13.2. Impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres – part du groupe

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Auto-contrôle	7	(4)	-	11	(4)
Couverture de flux de trésorerie et actifs financiers disponibles à la vente	146	(150)	(316)	(20)	(204)
Total	153	(154)	(316)	(9)	(208)

13.3. Taux effectif d'impôt

L'écart entre le taux d'imposition en France et le taux effectif d'impôt s'explique comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Résultat avant impôt	(501)	967	437	(1 031)	24
Taux d'impôt applicable en France	34,43%	34,43%	34,43%	34,43%	34,43%
Impôt théorique selon le taux d'imposition en vigueur en France	172	(333)	(151)	354	(8)
Différence de taux d'imposition en France/ étranger	(3)	10	(5)	(18)	(22)
Eléments non déductibles ou non imposables	3	321	316	(2)	317
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	(92)	26	27	(91)	26
Impact de la CVAE	(13)	(11)	(15)	(17)	(48)
Autres	8	13	24	19	10
Impôt	75	26	196	245	275
Taux d'impôt réel	15%	(3)%	(45)%	24%	Non significatif

Les taux d'impôt en vigueur en France et aux Pays-Bas sont respectivement de 34,43% et de 25%. Le taux d'impôt en vigueur aux Pays-Bas a diminué de 0,5 point au 1^{er} janvier 2011.

13.4. Variations des impôts différés au cours de la période

<i>En millions d'euros</i>	1er avril 2011	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	Variation de la conversion	Reclassement et autres	31 décembre 2011
Immobilisations aéronautiques	(1 091)	(28)	-	-	(28)	(1 147)
Actifs de retraite	(732)	(54)	-	-	-	(786)
Dettes financières	486	128	-	-	-	614
Autres créiteurs	11	(20)	92	-	1	84
Titres de transport émis non utilisés	205	(35)	-	-	-	170
Autres	(283)	(146)	56	-	30	(343)
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	1 826	255	5	-	(1)	2 085
Impôts différés actif / (passif) nets	422	100	153	-	2	677

Groupe Air France-KLM

<i>En millions d'euros</i>	1er avril 2010	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	Variation de la conversion	Reclassement et autres	31 mars 2011
Immobilisations aéronautiques	(1 039)	(78)	-	-	26	(1 091)
Actifs de retraite	(683)	(50)	-	-	1	(732)
Dettes financières	453	36	-	-	(3)	486
Autres créditeurs	387	(31)	(236)	-	(109)	11
Titres de transport émis non utilisés	206	-	-	-	(1)	205
Autres	(252)	(41)	(80)	-	90	(283)
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	1 452	379	-	-	(5)	1 826
Impôts différés actif / (passif) nets	524	215	(316)	-	(1)	422

<i>En millions d'euros</i>	1er avril 2010	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	Variation de la conversion	Reclassement et autres	31 décembre 2010
Immobilisations aéronautiques	(1 039)	(45)	-	-	-	(1 084)
Actifs de retraite	(683)	(38)	-	-	1	(720)
Dettes financières	453	8	-	-	9	470
Autres créditeurs	387	(28)	(118)	-	(107)	134
Titres de transport émis non utilisés	206	(4)	-	-	-	202
Autres	(252)	(37)	(33)	-	98	(224)
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	1 452	193	(4)	-	(1)	1 640
Impôts différés actif / (passif) nets	524	49	(155)	-	-	418

Les impôts différés activés au titre des déficits reportables des périmètres d'intégration fiscale française et néerlandaise s'établissent à 2 019 millions d'euros au 31 décembre 2011 (1 645 millions d'euros au titre du périmètre d'intégration fiscale français et 374 millions d'euros au titre du périmètre d'intégration fiscale néerlandais).

La reconnaissance de cet actif pour chacun des deux périmètres est basée sur les perspectives de bénéfices imposables établies à partir du plan cible à trois ans du groupe et des mêmes hypothèses que celles décrites dans la note 18 « Test de valeur d'actif » de ces états financiers consolidés.

Sur la base de ces perspectives de bénéfices imposables, l'horizon de recouvrabilité ressort à 10 années pour le périmètre français et 7 années pour le périmètre néerlandais. La non réalisation des hypothèses retenues pourrait avoir un impact significatif sur l'horizon de recouvrabilité de ces actifs d'impôt différés.

13.5. Actifs d'impôt différé non reconnus

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011		Au 31 mars 2011	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Différences temporelles déductibles	32	8	31	8
Pertes fiscales	410	107	196	38
Total	442	115	227	46

Au 31 décembre 2011, l'effet de la limitation des impôts différés du groupe fiscal français sur le troisième trimestre s'est traduit par la non reconnaissance d'un actif d'impôt de 68 millions d'euros, soit une base de 198 millions d'euros.

Les autres actifs d'impôt non reconnus correspondent pour l'essentiel à une partie des déficits fiscaux de filiales du groupe Air France ainsi qu'aux déficits reportables de certaines filiales anglaises du groupe.

14. ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIES AUX ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

- Exercice clos au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, le poste « actifs détenus en vue de la vente » est constitué de la juste valeur de 3 appareils destinés à être cédés, pour un montant de 10 millions d'euros.

- Exercice clos au 31 mars 2011

Au 31 mars 2011, le poste « actifs détenus en vue de la vente » était constitué de la juste valeur de 5 appareils destinés à être cédés, pour un montant de 21 millions d'euros.

- Au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, le poste « actifs détenus en vue de la vente » était constitué de la juste valeur d'un appareil destiné à être cédé, pour un montant de 2 millions d'euros.

15. RÉSULTAT PAR ACTION

15.1. Résultat net – propriétaires de la société mère par action

Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Résultat net - propriétaires de la société mère	(442)	980	613	(809)	289
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires	-	-	-	-	-
Résultat net - propriétaires de la société mère (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	(442)	980	613	(809)	289
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat : - intérêts versés sur les obligations convertibles (net d'impôt)	-	33	44	-	44
Résultat net - propriétaires de la société mère (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	(442)	1 013	657	(809)	333

Groupe Air France-KLM

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Nombre moyen pondéré :					
- d'actions ordinaires émises	300 219 278	300 219 278	300 219 278	300 219 278	300 219 278
- d'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options	(1 229 714)	(1 368 543)	(1 334 312)	(1 229 714)	(1 403 025)
- d'actions propres achetées dans le cadre de plan de rachat d'actions	(537 424)	(820 560)	(661 716)	(133 675)	(924 181)
- d'autres actions propres achetées	(2 959 877)	(2 961 484)	(2 961 300)	(2 960 869)	(2 961 656)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	295 492 263	295 068 691	295 261 950	295 895 020	294 930 416
Conversion des OCEANE	-	78 618 524	78 617 611	-	78 618 524
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action	295 492 263	373 687 215	373 879 561	295 895 020	373 548 940

15.2. Instruments non dilutifs

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Air France-KLM sur l'ensemble des périodes présentées, les instruments non dilutifs correspondent à l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions décrits en note 29.

15.3. Instruments émis postérieurement à la clôture

Aucun instrument n'a été émis postérieurement à la clôture.

16. GOODWILL

Détail des goodwill

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011			Au 31 mars 2011			Au 31 décembre 2010		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
VLM	168	-	168	168	-	168	168	-	168
UTA	112	-	112	112	-	112	112	-	112
Régional	60	-	60	60	-	60	60	-	60
Aeromaintenance									
Group	21	-	21	20	-	20	21	-	21
Britair	20	-	20	20	-	20	20	-	20
Cityjet	11	-	11	11	-	11	11	-	11
SIA Kenya	24	-	24	22	-	22	-	-	-
Autres	10	-	10	9	-	9	9	-	9
Total	426	-	426	422	-	422	401	-	401

L'ensemble des goodwill concerne principalement l'activité « passage ».

Groupe Air France-KLM

Variation de la valeur nette des goodwill

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010 (9 mois)
Solde en début de période	422	401	401
Acquisition	-	22	-
Variation de la conversion	4	(1)	-
Solde en fin de période	426	422	401

Lors de l'exercice clos le 31 mars 2011, un goodwill a été enregistré sur l'acquisition de 60% des parts de SIA Kenya, filiale du groupe Servair.

17. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	Marques et slots	Fichiers clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Montant au 31 mars 2010	315	107	574	996
Acquisitions	-	-	98	98
Variation de périmètre	-	-	-	-
Cessions	-	-	(18)	(18)
Transfert	-	-	(1)	(1)
Montant au 31 décembre 2010	315	107	653	1 075
Montant au 31 mars 2010	315	107	574	996
Acquisitions	-	-	153	153
Variation de périmètre	-	-	-	-
Cessions	-	-	(20)	(20)
Transfert	-	-	(6)	(6)
Montant au 31 mars 2011	315	107	701	1 123
Acquisitions	-	-	124	124
Variation de périmètre	-	-	-	-
Cessions	-	-	(30)	(30)
Transfert	-	-	12	12
Montant au 31 décembre 2011	315	107	807	1 229
Amortissement				
Montant au 31 mars 2010	-	(93)	(291)	(384)
Amortissements de la période	-	(6)	(38)	(44)
Reprises sur cessions	-	-	13	13
Transfert	-	-	2	2
Montant au 31 décembre 2010	-	(99)	(314)	(413)
Montant au 31 mars 2010	-	(93)	(291)	(384)
Amortissements de la période	-	(7)	(53)	(60)
Reprises sur cessions	-	-	13	13
Transfert	-	-	3	3
Montant au 31 mars 2011	-	(100)	(328)	(428)
Amortissements de la période	-	(2)	(50)	(52)
Reprises sur cessions	-	-	25	25
Transfert	-	-	-	-
Montant au 31 décembre 2011	-	(102)	(353)	(455)
Valeur nette				
au 31 décembre 2010	315	8	339	662
au 31 mars 2011	315	7	373	695
au 31 décembre 2011	315	5	454	774

Groupe Air France-KLM

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

- des marques KLM et Transavia ainsi que des slots (créneaux de décollage / atterrissage) acquis par le groupe dans le cadre de l'acquisition de KLM. Ces immobilisations ont des durées d'utilité indéfinies, l'utilisation escomptée par le groupe étant, du fait de la nature propre de ces actifs, non bornée dans le temps.
- de logiciels et capitalisation de développement informatiques.

18. TEST DE VALEUR D'ACTIF

Concernant la méthodologie suivie pour le test de valeur d'actif, le groupe a alloué chacun des goodwill et des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéfinie aux unités génératrices de trésorerie (UGT), lesquelles correspondent aux secteurs d'activité du groupe (cf. « règles et méthodes comptables »).

Au 31 décembre 2011, les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont principalement rattachés à l'UGT « Passage » pour respectivement 369 millions d'euros et 699 millions d'euros.

La valeur recouvrable des actifs des UGT a été déterminée par référence à la valeur d'utilité au 30 septembre 2011 (sans changement par rapport au 31 décembre 2010). Les tests ont été réalisés pour l'ensemble des UGT sur la base d'un plan cible à trois ans du groupe, validé par la direction, et qui intègre une hypothèse de reprise, après le ralentissement économique, permettant d'atteindre les prévisions à moyen terme réalisées par le groupe avant la survenance de la crise.

Un taux de croissance annuel de 3,5 % a été appliqué de la 4^{ème} à la 10^{ème} année du test puis un taux de 1,5 % a été appliqué à compter de la 11^{ème} année (taux retenu pour la détermination de la valeur terminale).

Le taux d'actualisation de 7,4% au 31 décembre 2011 et de 7% au 31 mars 2011 correspond au coût moyen pondéré du capital du groupe.

Un taux d'actualisation supérieur à 13% conduirait le groupe à constater une perte de valeur.

Si le taux de croissance appliqué à compter de la 11^{ème} année passait de 1,5 % à 1 %, aucune perte de valeur ne serait à constater.

19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	Immobilisations aéronautiques					Autres immobilisations corporelles					Total
	Avions en pleine propriété	Avions en location financement	Actifs en cours de construction	Autres	Total	Terrains et constructions	Matériels et installations	Actifs en cours de construction	Autres	Total	
Valeur brute											
Au 31 mars 2010	10 348	4 653	913	1 936	17 850	2 576	1 206	122	915	4 819	22 669
Acquisitions	343	4	895	119	1 361	25	28	46	20	119	1 480
Cessions	(741)	(7)	-	(112)	(860)	(4)	(6)	(1)	(32)	(43)	(903)
Variation de périmètre	(2)	-	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Couverture de change	-	-	(10)	-	(10)	-	-	-	-	-	(10)
Transfert	657	103	(824)	112	48	25	48	(112)	14	(25)	23
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Au 31 décembre 2010	10 605	4 753	974	2 055	18 387	2 622	1 276	55	918	4 871	23 258
Au 31 mars 2010											
Au 31 mars 2010	10 348	4 653	913	1 936	17 850	2 576	1 206	122	915	4 819	22 669
Acquisitions	493	7	1 172	142	1 814	34	52	78	34	198	2 012
Cessions	(1 127)	(7)	-	(144)	(1 278)	(10)	(47)	-	(66)	(123)	(1 401)
Variation de périmètre	(2)	-	-	-	(2)	2	5	-	5	12	10
Couverture de change	-	-	59	-	59	-	-	-	-	-	59
Transfert	910	135	(1 175)	173	43	40	56	(133)	13	(24)	19
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)	(2)
Au 31 mars 2011	10 622	4 788	969	2 107	18 486	2 642	1 270	67	901	4 880	23 366
Acquisitions	495	113	912	80	1 600	20	35	77	29	161	1 761
Cessions	(824)	(14)	(113)	(113)	(1 064)	(8)	(15)	(2)	(29)	(54)	(1 118)
Couverture de change	-	-	(107)	-	(107)	-	-	-	-	-	(107)
Transfert	579	329	(933)	69	44	19	(5)	(42)	6	(22)	22
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	3	-	1	4	4
Au 31 décembre 2011	10 872	5 216	728	2 143	18 959	2 673	1 288	100	908	4 969	23 928
Amortissements											
Au 31 mars 2010	(4 510)	(1 176)	-	(815)	(6 501)	(1 201)	(730)	-	(636)	(2 567)	(9 068)
Amortissements de la période	(641)	(224)	-	(105)	(970)	(100)	(64)	-	(48)	(212)	(1 182)
Reprises sur cessions	213	7	-	94	314	3	6	-	31	40	354
Transfert	(51)	41	-	(57)	(67)	-	-	-	(1)	(1)	(68)
Au 31 décembre 2010	(4 989)	(1 352)	-	(883)	(7 224)	(1 298)	(788)	-	(654)	(2 740)	(9 964)
Au 31 mars 2010											
Au 31 mars 2010	(4 510)	(1 176)	-	(815)	(6 501)	(1 201)	(730)	-	(636)	(2 567)	(9 068)
Amortissements de la période	(851)	(299)	-	(142)	(1 292)	(133)	(87)	-	(65)	(285)	(1 577)
Reprises sur cessions	307	7	-	126	440	7	17	-	65	89	529
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	(1)	(4)	-	(4)	(9)	(9)
Transfert	(149)	127	-	(71)	(93)	-	-	-	2	2	(91)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1
Au 31 mars 2011	(5 203)	(1 341)	-	(902)	(7 446)	(1 328)	(803)	-	(638)	(2 769)	(10 215)
Amortissements de la période	(606)	(258)	-	(110)	(974)	(100)	(62)	-	(48)	(210)	(1 184)
Reprises sur cessions	123	14	-	109	246	6	13	-	29	48	294
Transfert	(9)	(60)	-	(27)	(96)	-	19	-	-	19	(77)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(2)	(2)
Au 31 décembre 2011	(5 695)	(1 645)	-	(930)	(8 270)	(1 422)	(834)	-	(658)	(2 914)	(11 184)
Valeur nette											
Au 31 décembre 2010	5 616	3 401	974	1 172	11 163	1 324	488	55	264	2 131	13 294
Au 31 mars 2011	5 419	3 447	969	1 205	11 040	1 314	467	67	263	2 111	13 151
Au 31 décembre 2011	5 177	3 571	728	1 213	10 689	1 251	454	100	250	2 055	12 744

Groupe Air France-KLM

Les actifs aéronautiques en cours de construction comprennent principalement les avances et acomptes, les travaux de maintenance sur moteurs et les modifications avions.

Un détail des immobilisations données en garantie est communiqué dans la note 36 de ces états financiers.

Les engagements d'achats d'immobilisations sont donnés dans les notes 35 et 36 de ces états financiers.

La valeur nette des immobilisations corporelles financées par location financement est de 3 765 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 826 millions d'euros au 31 mars 2011 et 4 025 millions d'euros au 31 décembre 2011.

20. INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements corporels et incorporels figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidé se ventilent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 761	1 485	2 012	2 288	1 921
Acquisition d'immobilisations incorporelles	124	98	153	179	135
Part des acquisitions non encore payée et intérêts intercalaires	(13)	(22)	(43)	(34)	(19)
Total	1 872	1 561	2 122	2 433	2 037

21. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Variations de la période

Le tableau ci-dessous présente la variation des titres de participation dans les entreprises associées :

<i>En millions d'euros</i>	WAM Acquisition (Amadeus GTD)	Alitalia	Kenya Airways	Autres	Total
Valeur des titres au 31 mars 2010	-	338	47	61	446
Part du groupe dans les résultats de l'exercice		(23)	6	3	(14)
Distribution de dividendes		-	(1)	(1)	(2)
Variation de périmètre		-	-	12	12
Variation de juste valeur		(15)	2	-	(13)
Autres variations		-	-	2	2
Ecart de conversion		-	-	-	-
Valeur des titres au 31 décembre 2010	-	300	54	77	431

Groupe Air France-KLM

<i>En millions d'euros</i>	WAM Acquisition (Amadeus GTD)	Alitalia	Kenya Airways	Autres	Total
Valeur des titres au 31 mars 2010	-	338	47	61	446
Part du groupe dans les résultats de l'exercice		(31)	7	3	(21)
Distribution de dividendes		-	(1)	(2)	(3)
Variation de périmètre		-	-	12	12
Variation de juste valeur		(9)	3	-	(6)
Autres variations		-	-	2	2
Ecart de conversion		-	(8)	-	(8)
Valeur des titres au 31 mars 2011	-	298	48	76	422
Part du groupe dans les résultats de l'exercice		(22)	5	5	(12)
Distribution de dividendes		-	(1)	(1)	(2)
Variation de périmètre		-	-	6	6
Variation de juste valeur		(2)	-	-	(2)
Autres variations		-	-	2	2
Ecart de conversion		-	5	3	8
Valeur des titres au 31 décembre 2011	-	274	57	91	422
Valeur de marché des titres cotés			23		

- Au 31 décembre 2010**

Alitalia est détenue à 25% par Air France-KLM.

Kenya Airways est détenue par KLM à hauteur de 26%.

Le 29 avril 2010, la société Amadeus a été introduite en bourse en Espagne. Cette opération est détaillée dans la note 11.

La part dans le résultat des sociétés mises en équivalence comprend notamment la contribution négative d'Alitalia pour un montant de (23) millions d'euros. Cette dernière reflète l'activité du 1^{er} janvier au 30 septembre 2010 compte tenu d'une clôture annuelle au 31 décembre.

- Au 31 mars 2011**

Alitalia est détenue à 25% par Air France-KLM.

Kenya Airways est détenue par KLM à hauteur de 26%.

Le 29 avril 2010, la société Amadeus a été introduite en bourse en Espagne. Cette opération est détaillée dans la note 11.

La part dans le résultat des sociétés mises en équivalence comprend notamment la contribution négative d'Alitalia pour un montant de (31) millions d'euros. Cette dernière reflète l'activité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 compte tenu d'une clôture annuelle au 31 décembre.

- Au 31 décembre 2011**

Kenya Airways est détenue par KLM à hauteur de 26%.

Alitalia est détenue à 25% par Air France-KLM.

La part dans le résultat des sociétés mises en équivalence comprend notamment la contribution négative d'Alitalia pour un montant de (22) millions d'euros. Cette dernière reflète l'activité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Groupe Air France-KLM

Comptes simplifiés des principales sociétés mises en équivalence

Les titres mis en équivalence au 31 décembre 2011 concernent principalement les sociétés suivantes sur lesquelles le groupe exerce une influence notable :

- **Alitalia**
La société Alitalia Compagnia Aero Italiana Spa est issue de l'apport de l'activité passage de l'ancienne société Alitalia et du rachat de la compagnie Air One. Cette société a démarré son activité le 12 janvier 2009. Elle dessert 92 destinations en Italie et dans le monde avec plus de 2 200 vols par semaine.
- **Kenya Airways**
Kenya Airways est la compagnie aérienne kenyane basée à Nairobi.

Les comptes des principales sociétés dont les titres sont mis en équivalence sont les données financières des exercices 2011 et 2010 non retraités des ajustements de consolidation.

<i>En millions d'euros</i>	Alitalia	Kenya Airways
	31/12/2010	31/03/2010
% détention au 31 mars 2011	25%	26%
Chiffre d'affaires	3 225	653
Résultat d'exploitation	(107)	17
Résultat net	(168)	19
Capitaux propres	548	192
Total Actif	2 856	706
Total Passif	2 856	706
	31/12/2011	31/03/2011
% détention au 31 décembre 2011	25%	26%
Chiffre d'affaires	3 478	785
Résultat d'exploitation	(6)	53
Résultat net	(69)	32
Capitaux propres	479	212
Total Actif	2 798	721
Total Passif	2 798	721

22. ACTIFS DE PENSION

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010 (9 mois)
Solde en début de période	2 995	2 733	2 733
(Charge) / produit de la période	(36)	(71)	(38)
Paiement des cotisations au fonds	258	331	249
Reclassement	-	2	-
Ecart de conversion	-	-	-
Solde en fin de période	3 217	2 995	2 944

L'analyse de ces actifs de pensions est présentée en note 30.1.

23. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011		Au 31 mars 2011		Au 31 décembre 2010	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
<u>Actifs disponibles à la vente</u>						
Titres de participation	-	901	-	977	-	1 130
<u>Actifs de transaction</u>						
Valeurs mobilières de placement	149	210	271	-	424	-
Comptes de trésorerie nantis	533	95	303	-	-	-
<u>Prêts et créances</u>						
Dépôts liés aux locations financières (obligations)	40	125	103	94	95	112
Autres dépôts liés aux locations financières	4	487	46	409	77	415
Autres prêts et créances	15	256	15	235	17	237
Immobilisations financières diverses	10	-	13	-	15	-
Valeur brute	751	2 074	751	1 715	628	1 894
Dépréciation en début d'exercice						
Dotation de l'exercice	-	(61)	-	(56)	-	(56)
Utilisation	-	2	-	(5)	-	(2)
Dépréciation en fin d'exercice	-	(59)	-	(61)	-	(58)
Total	751	2 015	751	1 654	628	1 836

Les actifs disponibles à la vente se présentent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Juste valeur	% intérêt	Capitaux propres	Résultat	Cours de bourse (en €)	Date de clôture
Au 31 décembre 2011						
Amadeus (*)	854	15,23%	ND	ND	12,54	Décembre 2011
Club Med (*)	8	2,00%	ND	ND	15,20	Octobre 2011
Voyages Fram	9	8,71%	ND	ND	NA	Décembre 2011
Autres	30	-	-	-	-	-
Total	901					
Au 31 mars 2011						
Amadeus (*)	920	15,23%	767	384	13,50	Décembre 2010
Club Med (*)	10	2,00%	516	(14)	15,20	Octobre 2010
Voyages Fram	9	8,71%	108	(6)	NA	Décembre 2010
Autres	38	-	-	-	-	-
Total	977					

(*) Sociétés cotées

Les actifs de transaction correspondent principalement à des parts dans des fonds communs de placement n'entrant pas dans la catégorie « équivalents de trésorerie » ainsi qu'à des comptes de trésorerie nantis, principalement dans le cadre du contrat de swap conclu avec Natixis sur l'OCEANE 2005 (voir note 31) et dans celui de la garantie donnée à l'Union européenne sur le litige anti-trust (voir note 30.2).

Le poste « prêts et créances » comprend principalement les dépôts versés dans le cadre des locations opérationnelles et financières.

24. STOCKS ET ENCOURS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010 (9 mois)
Pièces de rechanges aéronautiques	559	582	588
Autres approvisionnements	191	144	158
Encours de production	8	6	8
Valeur brute	758	732	754
Dépréciation en début d'exercice	(174)	(163)	(163)
Dotation de l'exercice	(15)	(21)	(19)
Reprise de dépréciation suite à des sorties et des cessions	14	7	5
Reprise de dépréciation devenue sans objet	-	-	-
Reclassement	2	3	2
Dépréciation en fin d'exercice	(173)	(174)	(175)
Valeur nette	585	558	579

25. CRÉANCES CLIENTS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010 (9 mois)
Compagnies aériennes	525	459	369
Autres clients :			
* Passage	604	873	712
* Fret	400	409	401
* Maintenance	249	186	266
* Autres	84	94	122
Valeur brute	1 862	2 021	1 870
Dépréciation en début d'exercice	(83)	(89)	(89)
Dotation de l'exercice	(16)	(14)	(7)
Utilisation	8	15	4
Variation de la conversion	-	1	1
Reclassement	3	4	-
Dépréciation en fin d'exercice	(88)	(83)	(91)
Valeur nette	1 774	1 938	1 779

26. AUTRES DEBITEURS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011		Au 31 mars 2011		Au 31 décembre 2010 (9 mois)	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Fournisseurs débiteurs	118	-	119	-	115	-
Etat	74	-	86	-	80	-
Instruments dérivés	315	149	808	138	473	113
Charges constatées d'avance	209	19	259	18	209	14
Débiteurs divers	281	-	280	-	240	-
Valeur brute	997	168	1 552	156	1 117	127
Dépréciation en début d'exercice	(2)	-	(4)	-	(4)	-
Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Utilisation	-	-	1	-	-	-
Reclassement	-	-	1	-	-	-
Dépréciation en fin d'exercice	(2)	-	(2)	-	(4)	-
Valeur nette	995	168	1 550	156	1 113	127

Les instruments dérivés ne comprennent pas de couvertures de la dette en devises au 31 décembre 2011 et au 31 mars 2011.

27. TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET CONCOURS BANCAIRES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010
SICAV (actifs de transaction)	1 552	3 219	2 835
Dépôts (actifs de transaction) et comptes à termes	293	124	185
Caisses et banques	438	374	476
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 283	3 717	3 496
Concours bancaires	(157)	(129)	(145)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires	2 126	3 588	3 351

28. CAPITAUX PROPRES

28.1. Capital

Au 31 décembre 2011, le capital social d'Air France-KLM, entièrement libéré, est divisé en 300 219 278 actions. Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

Le 5 août 2010, une opération de réduction de capital d'un montant de 2 252 millions d'euros a eu lieu, ramenant la valeur nominale des actions à 1 euro contre 8,5 euros antérieurement à cette date.

L'évolution du nombre d'actions en circulation est la suivante :

<i>En nombre de titres</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010 (9 mois)
En début de période	300 219 278	300 219 278	300 219 278
Emission d'actions dans le cadre de la conversion des OCEANE	-	-	-
En fin de période	300 219 278	300 219 278	300 219 278
Dont : - nombre de titres émis et payés	300 219 278	300 219 278	300 219 278
- nombre de titres émis et non payés	-	-	-

Les actions composant le capital social d'Air France-KLM ne sont soumises ni à restriction ni à préférence concernant la distribution de dividendes et le remboursement du capital.

Nombre d'actions autorisées

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 7 juillet 2011 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'Assemblée, à émettre des actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital d'Air France-KLM dans la limite d'un montant total de 120 millions d'euros en nominal.

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital et les droits de vote se répartissent de la façon suivante :

	en % du capital		en % des droits de vote	
	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Etat français	16%	16%	16%	16%
Salariés et anciens salariés	10%	10%	10%	10%
Actions détenues par le groupe	2%	2%	-	-
Public	72%	72%	74%	74%
Total	100%	100%	100%	100%

La ligne « Salariés et anciens salariés » regroupe les titres détenus par le personnel et les anciens salariés identifiés dans des fonds ou par un code Sicovam.

Autres titres donnant accès au capital

OCEANE

Voir note 31.2.

Groupe Air France-KLM

28.2. Primes d'émission et de fusion

Les primes d'émission et de fusion représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature par Air France-KLM.

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010
Autres primes d'émission et de fusion	2 971	2 971	2 971
Total	2 971	2 971	2 971

28.3. Actions d'auto-contrôle

	Actions d'auto-contrôle	
	En nombre	En millions d'euros
Au 31 mars 2010	5 730 474	(106)
Variation de la période	(1 539 649)	13
Au 31 décembre 2010	4 190 825	(93)
Au 31 mars 2010	5 730 474	(106)
Variation de la période	(1 180 562)	12
Au 31 mars 2011	4 549 912	(94)
Variation de la période	1 089 565	5
Au 31 décembre 2011	5 639 477	(89)

Au 31 décembre 2011, Air France-KLM détient 4 523 057 de ses propres actions (dont 1 450 000 dans le cadre du contrat de liquidité), acquises en vertu des autorisations annuelles consenties par l'Assemblée générale des actionnaires. Au 31 décembre 2011, le groupe détient également 1 116 420 de ses propres actions au titre des plans de stock-options émis par KLM. L'ensemble de ces titres est classé en réduction des capitaux propres.

28.4. Réserves et résultat

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010 (9 mois)
Réserve légale	70	70	70
Réserves distribuables	962	1 032	1 032
Réserves sur instruments dérivés	55	363	(25)
Réserves sur actifs financiers disponibles à la vente	86	173	325
Autres réserves	2 127	1 424	1 420
Résultat net – propriétaires de la société mère	(442)	613	980
Total	2 858	3 675	3 802

Au 31 décembre 2011, la réserve légale de 70 millions d'euros, représente 23% du capital social d'Air France-KLM. La réglementation française exige qu'une société anonyme affecte chaque année 5% de son résultat net statutaire à cette réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social de la société. Ce montant affecté à la réserve légale est déduit du résultat distribuable pour l'année en cours.

La réserve légale de toute société soumise à cette réglementation ne peut faire l'objet d'une distribution aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

29. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

29.1. Plans de paiement fondés sur des actions et autres plans en vigueur au 31 décembre 2011

Plans	Date d'attribution	Nombre d'actions / d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration / de clôture	Prix de souscription (euros)	Nombre d'options exercées au 31/12/2011
Plans d'options de souscription d'actions						
KLM	26/07/2006	411 105	31/07/2006	26/07/2011	17,83	-
KLM	27/07/2007	428 850	31/07/2007	25/07/2012	34,21	-

Autres plans

Plans	Date d'attribution / de lancement	Nombre d'actions attribuées	Date d'expiration / de clôture	Prix de souscription (euros)	Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011
Air France - KLM – ESA 2005	01/02/2005	12 612 671	21/02/2005	14,00	12 612 671

29.2. Mouvements des options

	Prix moyen d'exercice (€)	Nombre d'options
Options en circulation au 31 mars 2010	22,00	1 143 182
<i>Dont options exerçables au 31 mars 2010</i>	<i>22,00</i>	<i>1 143 182</i>
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	13,42	(372 966)
Options exercées au cours de la période	-	-
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options en circulation au 31 décembre 2010	26,16	770 216
<i>Dont options exerçables au 31 décembre 2010</i>	<i>26,16</i>	<i>770 216</i>
Options en circulation au 31 mars 2010	22,00	1 143 182
<i>Dont options exerçables au 31 mars 2010</i>	<i>22,00</i>	<i>1 143 182</i>
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	13,49	(374 966)
Options exercées au cours de la période	-	-
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options en circulation au 31 mars 2011	26,16	768 216
<i>Dont options exerçables au 31 mars 2011</i>	<i>26,16</i>	<i>768 216</i>
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	17,83	(377 699)
Options exercées au cours de la période	-	-
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options en circulation au 31 décembre 2011	34,21	390 517
<i>Dont options exerçables au 31 décembre 2011</i>	<i>34,21</i>	<i>390 517</i>

29.3. Options en circulation par fourchette de prix de souscription au 31 décembre 2011

Fourchette des prix d'exercice par action	Nombre d'options	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen d'exercice par action (en €)
De 20 à 35 euros par action	390 517	0,58	34,21
Total	390 517	0,58	34,21

29.4. Descriptif des plans

Plans d'options de souscription d'actions KLM

Avant le rapprochement avec Air France, les membres du Directoire et les principaux cadres de KLM disposaient d'options d'achat d'actions de KLM. Dans le cadre du contrat de regroupement entre KLM et Air France, les options d'achats d'actions et SAR (Share Appreciation Rights) non exercées lors du rapprochement ont été modifiées, le 4 mai 2004, de sorte que leur détenteur puisse acheter des actions Air France-KLM et des SAR attachées aux actions Air France-KLM. Les actions détenues par KLM dans le cadre de ce plan ont été converties en action Air France-KLM et transférées à une fondation dont l'unique objet est de détenir ces actions.

Les conditions d'acquisition des plans de stock-options octroyés par KLM en juillet 2007 et 2006 prévoyaient l'acquisition d'un tiers des stock-options à la date d'attribution, d'un second tiers à la fin de la première année et du dernier tiers à la fin de la seconde année. L'acquisition des stock-options est conditionnelle à l'atteinte de critères de performance prédéterminés ne dépendant pas du marché.

Plan Echange Salaire / Actions 2005 Air France-KLM

Le 1^{er} février 2005, le groupe a lancé un plan d'échange salaire contre actions au terme duquel les employés d'Air France résidant en France se sont vus proposer d'acquérir des actions Air France-KLM au prix de 14 euros par action en échange d'une réduction de leur salaire sur une période de 6 ans. L'offre était limitée à un maximum de 13 186 853 actions ordinaires.

A la date de clôture de l'offre, soit le 21 février 2005, les employés d'Air France avaient ainsi acquis 12 612 671 actions Air France-KLM.

Ces actions ont été attribuées par l'Etat français, actionnaire d'Air France-KLM, sous condition de versement d'une soulte d'un montant de 110 millions d'euros réglée par le groupe en avril 2007.

Les réductions de salaire se sont étalées sur la période allant de mai 2005 à mai 2011.

Dans le cas où un salarié ayant participé à l'ESA quitte le groupe avant la fin de la période de 6 ans, les actions non acquises et non rachetées sont restituées à Air France qui, à son tour, les restitue à l'Etat français. La juste valeur des services rendus dans le cadre de ce plan d'achat d'actions a été déterminée sur la base de la valeur de marché de l'action Air France-KLM à la date de clôture de l'offre soit un cours de 14,30 euros, et ressort à 180 millions d'euros. La charge de salaire correspondante est reconnue sur la période d'acquisition des droits de mai 2005 à mai 2011. Chaque versement, correspondant à la réduction de salaire sur une base annuelle, est considéré comme une acquisition indépendante. Le plan ESA 2005 est donc reconnu sur une base linéaire sur la période de service requise pour chaque part acquise séparément.

Groupe Air France-KLM

Plan SARs KLM

KLM a mis en place au cours des exercices clos au 31 décembre 2011, 31 mars 2011, au 31 mars 2010 et 31 mars 2009 des Shares Appreciation Rights (SARs ou droits à appréciation d'actions) qui constituent des plans fondés sur des actions et réglés en trésorerie.

Plans	Date d'attribution	Nombre de SARs attribués	Date de départ d'exercice des SARs	Date d'expiration / de clôture	Nombre de SARs exercés au 31/12/2011
KLM	01/07/2008	153 080	01/07/2008	01/07/2013	11 088
KLM	01/07/2009	136 569	01/07/2009	01/07/2014	-
KLM	01/07/2010	145 450	01/07/2010	01/07/2015	-
KLM	01/07/2011	144 235	01/07/2011	01/07/2016	-

La variation des SARs est la suivante :

Nombre de SARs	
SARs en circulation au 31 mars 2010	243 060
<i>Dont SARs exerçables au 31 mars 2010</i>	<i>104 638</i>
SARs auxquels il est renoncé au cours de la période	(54 333)
SARs exercés au cours de la période	-
SARs attribués au cours de la période	145 450
SARs en circulation au 31 décembre 2010	334 177
<i>Dont SARs exerçables au 31 décembre 2010</i>	<i>193 688</i>
SARs en circulation au 31 mars 2010	243 060
<i>Dont SARs exerçables au 31 mars 2010</i>	<i>104 638</i>
SARs auxquels il est renoncé au cours de la période	(54 745)
SARs exercés au cours de la période	-
SARs attribués au cours de la période	145 450
SARs en circulation au 31 mars 2011	333 765
<i>Dont SARs exerçables au 31 mars 2011</i>	<i>193 276</i>
SARs auxquels il est renoncé au cours de la période	(1 415)
SARs exercés au cours de la période	(11 088)
SARs attribués au cours de la période	144 235
SARs en circulation au 31 décembre 2011	465 497
<i>Dont SARs exerçables au 31 décembre 2011</i>	<i>270 908</i>

Les SARs octroyés par KLM le 1^{er} juillet 2011, 2010, 2009 et 2008 prévoient l'acquisition d'un tiers des droits à la date d'attribution, d'un second tiers à la fin de la première année et du dernier tiers à la fin de la seconde année. L'acquisition des droits est conditionnelle à l'atteinte de critères de performance prédéterminés ne dépendant pas du marché.

La juste valeur des services rendus dans le cadre des plans d'octroi de SARs a été déterminée sur la base de la valeur de marché de l'action Air France-KLM à la date de clôture :

- Pour le plan de juillet 2008 : un cours de 3,97 euros, et une juste valeur de 0,4 million d'euros
- Pour le plan de juillet 2009 : un cours de 3,97 euros, et une juste valeur de 0,4 million d'euros
- Pour le plan de juillet 2010 : un cours de 3,97 euros, et une juste valeur de 0,5 million d'euros
- Pour le plan de juillet 2011 : un cours de 3,97 euros, et une juste valeur de 0,6 million d'euros

29.5 Charges de personnel liées aux paiements fondés sur des actions

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011	01.04.2010	01.04.2010	01.01.2011	01.01.2010
	31.12.2011	31.12.2010	31.03.2011	31.12.2011	31.12.2010
	(9 mois)	(9 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
				Proforma	Proforma
ESA 2005	5	18	25	11	24
Plan de stock options	(1)	1	1	-	1
Charges de personnel (note 8)	4	19	26	11	25

30. PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Avantages du personnel note 30.1	Restitution d'avions	Restruc- turation	Litiges	Autres	Total
Montant au 31 mars 2010	919	516	195	359	139	2 128
<i>Dont : non courant</i>	919	345	1	38	129	1 432
<i>courant</i>	-	171	194	321	10	696
Dotations de l'exercice	114	163	12	135	35	459
Reprises pour utilisation	(59)	(117)	(43)	(81)	(28)	(328)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	(4)	-	-	-	(4)
Ecart de conversion	4	-	-	-	-	4
Désactualisation	-	(6)	-	-	-	(6)
Reclassement	(1)	(7)	-	(1)	1	(8)
Montant au 31 décembre 2010	977	545	164	412	147	2 245
<i>Dont : non courant</i>	977	408	-	39	142	1 566
<i>courant</i>	-	137	164	373	5	679
Montant au 31 mars 2010	919	516	195	359	139	2 128
<i>Dont : non courant</i>	919	345	1	38	129	1 432
<i>courant</i>	-	171	194	321	10	696
Dotations de l'exercice	148	250	15	147	44	604
Reprises pour utilisation	(86)	(166)	(86)	(103)	(38)	(479)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	(15)	(2)	(2)	-	(19)
Ecart de conversion	-	(3)	-	-	-	(3)
Variation de périmètre	3	-	-	-	-	3
Désactualisation	-	(9)	-	-	-	(9)
Reclassement	2	(17)	-	-	7	(8)
Montant au 31 mars 2011	986	556	122	401	152	2 217
<i>Dont : non courant</i>	986	414	-	382	148	1 930
<i>courant</i>	-	142	122	19	4	287
Dotations de l'exercice	136	173	4	26	45	384
Reprises pour utilisation	(72)	(115)	(114)	(23)	(30)	(354)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	(3)	-	-	-	(3)
Ecart de conversion	6	3	-	-	3	12
Désactualisation	-	(10)	-	-	-	(10)
Reclassement	-	(29)	-	-	-	(29)
Montant au 31 décembre 2011	1 056	575	12	404	170	2 217
<i>Dont : non courant</i>	1 056	459	-	390	156	2 061
<i>courant</i>	-	116	12	14	14	156

Les mouvements de provision pour avantages du personnel impactant le compte de résultat sont enregistrés en « frais de personnel ».

Au 31 mars 2011, l'impact lié à la fermeture d'un plan de retraite aux Etats-Unis a été enregistré en « autres produits et charges non courant » (cf. note 11).

Les mouvements de provision pour restructuration impactant le compte de résultat sont enregistrés en « autres produits et charges non courants » lorsque les effets sont significatifs.

Les mouvements de provision pour restitution impactant le compte de résultat sont enregistrés en « dépréciations et provisions » à l'exception des effets d'actualisation et de désactualisation qui sont comptabilisés en « autres produits et charges financiers ».

Groupe Air France-KLM

Les mouvements de provision pour litiges ainsi que des autres provisions pour risques et charges impactant le compte de résultat sont enregistrés, selon leur nature, dans les différentes rubriques correspondantes du compte de résultat.

30.1. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le groupe compte un nombre important de plans de retraite et autres avantages à long terme au bénéfice de ses salariés. Les caractéristiques spécifiques de ces plans (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables dans chaque pays où travaillent les salariés. Plusieurs de ces plans sont à prestations définies.

Surplus des fonds de retraite

Le groupe constitue pour un certain nombre d'engagements de retraite des fonds de couverture. Les engagements du groupe KLM sont pour l'essentiel couverts par des fonds constitués conformément à la réglementation néerlandaise et à la convention collective de la société. Concernant le niveau de couverture des engagements, et particulièrement pour le programme relatif aux personnels navigants et personnel au sol, de fortes contraintes de « sécurité » obligent la société à toujours être en position de « sur couverture ».

Description des hypothèses actuarielles utilisées

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée pour les clôtures au 31 décembre 2011 et au 31 mars 2011. Ces calculs intègrent :

- Des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires.
- Des hypothèses de départ à la retraite variant entre 55 et 67 ans selon les localisations et législations applicables.
- Des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements. Les taux d'actualisation des différentes zones géographiques sont déterminés en fonction de la durée de chacun des plans concernés, en tenant compte de l'évolution moyenne des taux d'intérêt des obligations notées AA du marché, observée sur les principaux indices disponibles. Dans certains pays où le marché relatif à ce type d'obligations n'est pas suffisamment important, le taux d'actualisation est déterminé en référence aux obligations d'état. La majeure partie des engagements du groupe se situe dans la zone euro.

	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Zone euro – Durée 4 à 5 ans	4,25%	4,25%
Zone euro – Durée 10 à 15 ans	4,75%	4,75%
Zone euro – Durée 15 ans et plus	5,00%	5,20%

Groupe Air France-KLM

La sensibilité à l'évolution du taux d'actualisation sur la charge annuelle et l'engagement est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 mars 2011 (12 mois)
Hausse de 0,25% du taux d'actualisation		
Impact sur la charge	(22)	(18)
Impact sur l'engagement	(533)	(481)
Diminution de 0,25% du taux d'actualisation		
Impact sur la charge	47	19
Impact sur l'engagement	697	481

- Une hypothèse de taux de rentabilité à long terme pour les fonds investis en couverture des plans de retraite et qui sont les suivants :

	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Zone euro	Entre 3,0% et 6,8%	Entre 3,0% et 6,8%

Les taux de rendement moyens attendus à long terme des actifs des régimes du groupe ont été déterminés sur la base des rendements à long terme moyens attendus des différentes catégories d'actifs : actions, obligations, immobilier ou autres, pondérés par leur poids respectif dans la politique d'allocation des actifs de ces régimes.

La sensibilité au changement du taux de rendement sur la charge annuelle est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 mars 2011 (12 mois)
Hausse de 0,25% du taux de rendement		
Impact sur la charge	36	35
Diminution de 0,25% du taux de rendement		
Impact sur la charge	(36)	(35)

- Une hypothèse de taux d'augmentation des dépenses de santé :

	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
USA-Canada	Entre 9,5% et 10,0%	Entre 9,5% et 10,0%

La sensibilité à l'évolution des coûts médicaux des régimes santé accordés postérieurement à l'emploi sur la charge annuelle et l'engagement est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 mars 2011 (12 mois)
Hausse de 1% des coûts médicaux		
Impact sur la charge	-	-
Impact sur l'engagement	7	5
Diminution de 1% des coûts médicaux		
Impact sur la charge	-	-
Impact sur l'engagement	(5)	(5)

Groupe Air France-KLM

- En moyenne, les principales hypothèses utilisées pour la valorisation des engagements sont résumées ci-dessous :

	Retraites et indemnités assimilées		Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites	
	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Taux d'actualisation	4,94%	5,14%	4,48%	5,42%
Taux d'augmentation des salaires	2,45%	2,53%	-	-
Rendement à long terme attendu des actifs	5,64%	6,09%	-	-

Groupe Air France-KLM

Evolution des engagements

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'engagement net des fonds de couverture concernant les plans de retraite et autres avantages à long terme du groupe avec les montants reconnus dans les états financiers du groupe, au 31 décembre 2011 et au 31 mars 2011.

(en millions d'euros)

	Retraites et indemnités assimilées		Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites	
	Au 31 décembre 2011 (9 mois)	Au 31 mars 2011 (12 mois)	Au 31 décembre 2011 (9 mois)	Au 31 mars 2011 (12 mois)
Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice	13 270	13 082	40	40
Coût des services	285	367	-	-
Charge d'intérêt	504	634	2	2
Cotisations des participants	39	52	-	-
Modifications des plans	4	-	-	-
Variation de périmètre	-	3	-	-
Réduction / liquidation de régimes	-	(124)	-	-
Prestations payées	(385)	(503)	(2)	(2)
Transfert de plans	2	(3)	-	-
Pertes (Gains) actuariels	333	(245)	4	2
Ecarts de conversion	33	7	4	(2)
Montant des engagements à la clôture de l'exercice	14 085	13 270	48	40
<i>Dont engagement résultant de régimes intégralement ou partiellement financés.....</i>	<i>13 879</i>	<i>13 077</i>	-	-
<i>Dont engagement résultant de régimes non financés.....</i>	<i>206</i>	<i>193</i>	<i>48</i>	<i>40</i>
Valeur de marché des actifs affectés aux plans à l'ouverture de l'exercice	14 174	13 487	-	-
Rendement réel des actifs	602	832	-	-
Cotisations de l'employeur	309	394	-	-
Cotisations des participants	39	52	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Réduction / liquidation de régimes	-	(111)	-	-
Transfert de plans	2	(3)	-	-
Prestations payées par les actifs	(367)	(482)	-	-
Ecarts de conversion	22	5	-	-
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture de l'exercice	14 781	14 174	-	-
Montant net figurant au bilan :				
Engagement net	696	904	(48)	(40)
Coûts des services passés non reconnus	151	164	-	-
Pertes / (Gains) actuariels non reconnus	1 353	977	9	4
Actif (Provision) net figurant au bilan	2 200	2 045	(39)	(36)
Montants reconnus au bilan ^(*) :				
Engagements financés d'avance (note 22)	3 217	2 995	-	-
Engagements provisionnés	(1 017)	(950)	(39)	(36)
Montant net reconnu	2 200	2 045	(39)	(36)
Charge de la période :				
Coût des services	286	367	-	-
Charge d'intérêt	505	634	1	2
Rendement attendu des actifs	(647)	(836)	-	-
Réduction/Liquidation de régimes	-	21	-	-
Amortissement du coût des services passés	17	18	-	-
Amortissement des pertes (gains) actuariels	10	13	-	-
Autres	-	-	-	-
Charge de la période	171	217	1	2

(*) A l'exception des plans de retraite dont la position est un actif net inscrit en totalité en actif non courant, l'ensemble des engagements est provisionné dans les passifs non courants.

Les engagements, la valeur de marché des actifs affectés aux plans et les ajustements liés à l'expérience sont les suivants :

En millions d'euros	Engagements	Valeur de marché des actifs affectés aux plans	Engagement net	Ajustements liés à l'expérience sur	
				les engagements	les actifs affectés aux plans
Au 31 mars 2008	10 909	13 176	2 267	(95)	(989)
Au 31 mars 2009	11 095	11 031	(64)	(133)	(2 788)
Au 31 mars 2010	13 122	13 487	365	95	1 854
Au 31 mars 2011	13 310	14 174	864	47	(4)
Au 31 décembre 2011	14 133	14 781	648	73	(44)

Groupe Air France-KLM

Composition des actifs affectés aux plans

La composition moyenne pondérée des fonds investis dans les plans de retraite et autres avantages à long terme du groupe est la suivante :

	Fonds investis	
	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Actions	36%	40%
Obligations	52%	50%
Immobilier	12%	10%
Total	100%	100%

Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente les sorties de trésorerie attendues, concernant les retraites et autres avantages à long terme, au 31 décembre 2011, sur les dix prochaines années :

<i>En millions d'euros</i>	Retraites
Estimation des cotisations à payer pour l'exercice clos le 31 décembre 2012	415
Estimation des prestations payées sur les exercices clos au 31 décembre :	
2012	496
2013	496
2014	523
2015	553
2016	580
2017-2021	3 327

Risques liés aux engagements de retraite

Certains engagements du groupe font l'objet d'une « sur-couverture » déterminée à la fois par la réglementation locale et les différentes conventions collectives. Une évolution des réglementations et / ou des accords collectifs pourrait avoir un impact sur les niveaux requis des ratios de solvabilité des fonds de pension.

30.2. AUTRES PROVISIONS

Provision pour litiges avec les tiers

Une évaluation des risques de litiges avec les tiers a été effectuée avec le concours des avocats du groupe et des provisions ont été enregistrées lorsque les circonstances les rendaient nécessaires.

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour risques fiscaux. De telles provisions sont constituées lorsque le groupe estime que l'administration fiscale pourrait être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le groupe ou l'une de ses filiales.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Air France-KLM et ses filiales Air France et KLM (et leurs filiales) sont impliqués dans divers litiges dont certains peuvent avoir un caractère significatif.

Provision pour restructuration

Au 31 mars 2011, la provision pour restructuration intégrait principalement la provision pour le plan de départs volontaires d'Air France (cf. note 11).

Groupe Air France-KLM

Litiges en matière de législation anti-trust

Dans le secteur du fret aérien

a) Enquête des autorités de la concurrence

Air France, KLM et Martinair, filiale entièrement détenue par KLM depuis le 1^{er} janvier 2009, sont impliquées depuis février 2006 avec vingt-cinq autres compagnies aériennes dans des enquêtes diligentées par les autorités de la concurrence de plusieurs Etats concernant des allégations d'entente ou de pratiques concertées dans le secteur du fret aérien.

Les procédures ouvertes aux Etats-Unis, en Australie et au Canada ont donné lieu, au cours de l'exercice 2008-09, à des accords transactionnels (Plea Agreements) conclus entre les trois sociétés du groupe et les autorités compétentes et au paiement d'amendes qui ont mis fin à ces procédures. Au 31 décembre 2011, des discussions étaient en cours avec les autorités de la concurrence de l'Afrique du Sud pour conclure un accord de même nature pour un montant de 1,8 million d'euros.

En Europe, par décision en date du 9 novembre 2010, la Commission Européenne a imposé des amendes à 14 opérateurs de fret aérien dont Air France, KLM et Martinair, principalement pour des pratiques d'entente concernant la surcharge fuel. A ce titre, des amendes pour un montant total de 340 millions ont été imposées aux sociétés du groupe.

En sa qualité de société mère du groupe, la société Air France-KLM a été déclarée conjointement et solidairement responsable des pratiques anticoncurrentielles commises par Air France et KLM.

L'ensemble des sociétés du groupe a formé un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne les 24 et 25 janvier 2011.

Les recours n'étant pas suspensifs, les sociétés du groupe ont choisi, comme elles en avaient la possibilité, de ne pas effectuer immédiatement le paiement des amendes, mais de constituer des garanties bancaires jusqu'au prononcé d'une décision définitive par les juridictions communautaires.

En Corée du Sud, le 29 novembre 2010 Air France-KLM (pour des pratiques anticoncurrentielles antérieures à septembre 2004) Air France (pour les mêmes pratiques postérieures à cette date) et KLM, ont été sanctionnées d'une amende dont le montant total a été ramené à 8,8 millions d'euros. Cette amende n'aura pas d'impact sur les comptes, compte tenu des provisions déjà constituées.

Les trois sociétés ont formé un recours devant la juridiction compétente en Corée du Sud.

b) Actions civiles

Au Canada, les sociétés du groupe ont mis fin aux actions collectives en concluant le 19 septembre 2011 un accord transactionnel par le versement d'une somme de CAD 6,5 millions (4,6 millions d'euros).

L'accord transactionnel devra être homologué par le Tribunal de Commerce de l'Ontario.

Le montant total des provisions constituées au 31 décembre 2011 s'élève à 351 millions d'euros pour l'ensemble des procédures en cours.

Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour contrat à l'heure de vol dans le cadre de l'activité maintenance du groupe et des provisions pour démantèlement de bâtiments.

30.3. PASSIFS EVENTUELS

Le groupe est impliqué dans diverses procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées dans ses états financiers.

Litiges en matière de législation anti-trust

Ces litiges n'ont pas donné lieu à la constitution de provision, le groupe n'étant pas en mesure, à ce stade, d'en apprécier le risque financier.

a) Dans le secteur du fret aérien

a.1) Enquête des autorités de la concurrence

Les procédures en Suisse et au Brésil sont toujours en cours à la date du 31 décembre 2011. Au regard des chiffres d'affaires concernés dans ces deux états, les risques ne sont pas significatifs pris individuellement.

a.2) Actions civiles

A la suite de l'ouverture en février 2006 de l'enquête des autorités de la concurrence européenne, des actions collectives (« class actions ») ont été engagées par des transitaires et des expéditeurs de fret aérien aux Etats-Unis et au Canada à l'encontre d'Air France, de KLM et de Martinair ainsi que des autres opérateurs de fret.

En outre, des actions civiles ont été introduites en Europe par des expéditeurs de fret à la suite de la décision de la Commission Européenne du 9 novembre 2010.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, le groupe a conclu au mois de juillet 2010, une transaction (Settlement Agreement) avec les représentants de l'action collective. Aux termes de cette transaction et moyennant le paiement par le groupe d'une somme de 87 millions de dollars, il a été mis fin à toute demande, action et procédure passée, actuelle et future de la part des plaignants tendant à l'obtention de réparations financières à raison des pratiques illicites qui étaient alléguées dans le transport de fret aérien « to, from and within the USA ».

Cette transaction a été définitivement approuvée par le Tribunal le 14 mars 2011.

Auparavant, 36 entités dont 4 seulement étaient clientes du groupe ont demandé leur exclusion de l'action collective (opt-out) ce qui les autorise à engager individuellement une action civile.

En ce qui concerne les entités qui ont fait le choix de l'exclusion de l'action collective, une quote-part des fonds versés par le groupe correspondant à la proportion du chiffre d'affaires réalisé sur la période considérée avec ces entités, comparée au chiffre d'affaires total d'Air France-KLM sur cette même période, a été transférée sur un compte séquestre particulier.

En cas de réclamation par lesdites entités, la quote part des fonds qui leur était destinée, devait être reversée au groupe. Des réclamations ayant été notifiées par deux de ces entités au cours de l'année 2011, cette quote part a été reversée au groupe.

Pays-Bas

Au Pays-Bas, une instance civile a été engagée le 30 septembre 2010 devant le tribunal d'Amsterdam contre KLM, Martinair et Air France par une société dénommée Equilib qui déclare avoir acquis auprès de 145 expéditeurs de fret aérien leurs droits d'agir en justice pour obtenir réparation des préjudices prétendument subis du fait des pratiques anticoncurrentielles sur le marché européen pendant la période 2000 à 2006.

L'action introduite par Equilib tend à obtenir un jugement déclaratoire de responsabilité à l'encontre des sociétés du groupe et dans un second temps leur condamnation conjointe et solidaire au paiement de dommages et intérêts évalués à ce stade et sans aucune justification à 400 millions d'euros.

Dans le cadre de cette action, les sociétés du groupe ont appelé en garantie dans cette procédure l'ensemble des compagnies aériennes auxquelles la Commission Européenne a infligé une sanction pécuniaire dans sa décision du 9 novembre 2010.

En complément, le groupe a demandé au Tribunal d'Amsterdam de suspendre la procédure jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue par les juridictions de l'Union européenne sur le recours en nullité introduit contre la décision de sanction de la Commission Européenne.

Par ailleurs, les sociétés du groupe ont engagé au mois d'avril 2011 une action civile contre Equilib devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins de faire déclarer la fictivité et la nullité de cette société.

Cette action a été jugée irrecevable par le Tribunal de Commerce par jugement en date du 31 janvier 2012. La décision du Tribunal est susceptible de faire l'objet d'un appel.

Groupe Air France-KLM

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, une procédure civile a été introduite contre British Airways par deux importateurs de fleurs. British Airways a appelé en garantie l'ensemble des autres compagnies aériennes sanctionnées par la Commission Européenne dont les sociétés du groupe.

Australie

Dans le contexte d'une procédure de *class action* initiée en 2007 contre sept compagnies aériennes (hors groupe Air France-KLM) devant la *Federal Court* en Australie, Air France, KLM et Martinair ont fait l'objet d'appel en garantie de la part de Singapore Airlines (15 août 2011), Cathay Pacific (15 août 2011), Lufthansa (4 novembre 2011), Air New Zealand (5 décembre 2011) et British Airways (19 décembre 2011). Les demandes de ces compagnies aériennes visent à obtenir une contribution d'Air France, KLM et Martinair au paiement d'éventuels dommages et intérêts auxquels elles pourraient être condamnées dans la procédure au principal, bien qu'elles nient avoir commis les faits qui leur sont reprochés. Air France a déposé un mémoire en défense contre ces demandes, dans lequel elle rejette toute responsabilité de sa part, notamment car elle n'effectuait aucun vol direct en provenance ou à destination de l'Australie durant la période concernée. Il est peu probable qu'un jugement intervienne dans la procédure de *class action* en 2012.

Les sociétés du groupe entendent s'opposer vigoureusement à l'ensemble de ces actions civiles.

b) Dans le secteur du Passage

b.1) Enquête de la Commission Européenne dans le secteur du transport aérien (passage) entre l'Europe et le Japon

Air France et KLM, comme d'autres transporteurs aériens, ont fait l'objet, le 11 mars 2008, d'opérations de visite et de saisie dans le cadre d'une enquête de la Commission Européenne concernant d'éventuels accords ou pratiques concertées dans le secteur des services de transport aérien (passage) entre les Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen et le Japon.

Le 10 novembre 2011, la Commission Européenne a informé les sociétés du groupe que cette enquête faisait l'objet d'une décision de classement.

b.2) Actions civiles

Courant 2009, les sociétés Air France et KLM ont été citées à comparaître dans une action collective (« class action ») mettant en cause l'ensemble des compagnies aériennes assurant des liaisons transpacifiques entre les Etats-Unis d'une part et l'Asie / Océanie d'autre part, pour des allégations d'entente tarifaire sur ces liaisons.

Air France qui n'exploite qu'une seule liaison transpacifique entre les USA et Tahiti et KLM qui n'est pas présente sur ces liaisons, contestent fermement les allégations des demandeurs.

Autres litiges

a) Pretory

La société Air France, en tant que personne morale, a été mise en examen le 20 juillet 2006 des chefs de travail dissimulé et de complicité d'abus de biens sociaux dans le cadre d'une information judiciaire ouverte contre les dirigeants de Pretory, société avec laquelle Air France avait conclu, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, un contrat pour la mise à disposition d'agents de sécurité à bord de certains vols.

La société Air France conteste sa mise en cause dans cette affaire.

Les risques financiers associés à cette procédure n'ont pas un caractère significatif.

b) Actionnaires minoritaires de KLM

En janvier 2008, l'association néerlandaise Vereniging van Effectenbezitters (VEB) avait assigné Air France-KLM et KLM devant le Tribunal d'Amsterdam aux fins d'obtenir en faveur des actionnaires minoritaires de KLM condamnation de ces sociétés au paiement d'un dividende supérieur au dividende de 0,58 euro par action qui avait été versé à ces actionnaires au cours de l'exercice 2007-2008.

Groupe Air France-KLM

Par décision en date du 1^{er} septembre 2010, le tribunal a débouté l'association en considérant que la résolution d'assemblée relative au montant du dividende satisfaisait au test de « reasonableness and fairness ».

VEB a fait appel de cette décision.

Cette décision a été confirmée par la Cour d'Appel d'Amsterdam le 15 novembre 2011. Les plaignants ont fait un pourvoi en cassation auprès de la Cour Suprême néerlandaise le 15 février 2012.

c) Vol AF447 Rio-Paris

A la suite de l'accident du vol AF447 Rio-Paris, disparu dans l'Atlantique sud, diverses instances judiciaires ont été engagées aux Etats-Unis et au Brésil et plus récemment en France par les ayants droit des victimes.

L'ensemble de ces procédures tend à obtenir le versement de dommages et intérêts en réparation des préjudices subis par les ayants droit des passagers décédés dans l'accident.

Aux Etats-Unis, l'ensemble des procédures engagées tant contre Air France que contre le constructeur de l'avion et les équipementiers, ont été consolidées devant la District Court for the Northern District of California.

Ce Tribunal, par jugement en date du 4 octobre 2010 a débouté les ayants droit des victimes de leurs demandes sur le fondement du « forum non conveniens » et les a renvoyés à mieux se pourvoir en France.

Au plan pénal, Air France et Airbus personnes morales ont été mises en examen pour homicides involontaires les 17 et 18 mars 2011 par les juges d'instruction en charge de l'information judiciaire et encourent des peines d'amendes prévues par la loi. Le risque financier lié à ces amendes n'est pas significatif.

Air France conteste sa mise en cause dans cette affaire.

Au plan civil, les dommages et intérêts versés aux ayants droit des passagers décédés dans l'accident sont couverts par la police d'assurance responsabilité civile d'Air France.

Hormis les points indiqués aux paragraphes 30.2 et 30.3, le groupe n'a pas connaissance de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, le patrimoine ou la rentabilité du groupe, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois.

31. DETTES FINANCIÈRES

En millions d'euros

	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010
Dettes financières non courantes			
Emprunt subordonné à durée indéterminée en yens	270	241	260
Emprunt subordonné à durée indéterminée en francs suisses	355	325	335
OCEANE	929	984	979
Emprunts obligataires	1 450	1 450	1 450
Emprunts location financement	3 618	3 059	3 029
Autres emprunts	2 606	2 921	2 783
Total	9 228	8 980	8 836
Dettes financières courantes			
OCEANE	67	-	-
Emprunts location financement	446	695	805
Autres emprunts	539	994	860
Intérêts courus non échus	122	119	146
Total	1 174	1 808	1 811

Groupe Air France-KLM

31.1. Emprunts subordonnés à durée indéterminée

31.1.1 Emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en yens

L'emprunt subordonné à durée indéterminée en yen a été émis par KLM en 1999 pour un montant total de 30 milliards de yens, soit 270 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Cet emprunt est jusqu'en 2019 soumis au versement d'un coupon de 5,28% sur un notionnel de 248 millions de dollars.

L'emprunt est à durée indéterminée. Le groupe peut néanmoins, à sa main, le rembourser pour sa valeur nominale à partir du 28 août 2019. Ce remboursement de l'emprunt n'entraîne pas de paiement d'une indemnité. Cependant, une indemnité sera due si l'emprunt est remboursé dans une devise autre que le yen.

Cet emprunt est subordonné à toutes les dettes existantes ou à venir de KLM.

31.1.2 Emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en francs suisses

L'emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en franc suisse a été émis par KLM en deux tranches en 1985 et 1986 pour un montant total, à l'origine de 500 millions de francs suisses. Après les remboursements effectués par KLM, le montant de l'emprunt subordonné s'élève à 419 millions de francs suisses, soit 355 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Cet emprunt est remboursable à certaines dates, à la main du groupe, pour un prix situé entre sa valeur nominale et 101,25% (en fonction de l'obligation et de la date de remboursement anticipé).

Cet emprunt est soumis au versement d'un coupon considéré à taux fixe (5¾ % sur 270 millions de francs suisses et 2 1/8 % sur 149 millions de francs suisses) pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et au 31 mars 2011.

Cet emprunt est subordonné à toutes les dettes existantes ou à venir de KLM.

31.2. OCEANE

31.2.1. OCEANE émise en 2005

En avril 2005, la société Air France, filiale du groupe Air France-KLM, a émis 21 951 219 obligations convertibles et / ou échangeables à tout moment en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 15 ans pour un montant total de 450 millions d'euros. Ces obligations ont une valeur nominale unitaire de 20,50 euros. Au 31 décembre 2011, le ratio de conversion est égal à 1,03 action Air France-KLM pour une obligation.

La date de maturité de cet emprunt obligataire est le 1^{er} avril 2020. Les porteurs d'obligations peuvent demander le remboursement de leurs titres le 1^{er} avril 2012 et le 1^{er} avril 2016. Air France peut imposer le remboursement en numéraire de ces titres par exercice d'un call à partir du 1^{er} avril 2010 et dans certaines conditions incitant les porteurs d'OCEANE à leur conversion en actions Air France-KLM. Le coupon annuel est de 2,75% payable à terme échu le 1^{er} avril de chaque année.

La période de conversion de ces obligations s'étend du 1^{er} juin 2005 au 23 mars 2020, sauf remboursement anticipé.

Dans le but d'optimiser l'échéancier de sa dette en neutralisant l'exercice du put au 1er avril 2012, Air France a conclu le 6 décembre 2011 avec Natixis un contrat de swap (*total return swap*) qui expirera au plus tard le 1^{er} avril 2016 portant sur ces OCEANE.

Afin de constituer la couverture de ce contrat, Natixis a lancé une procédure contractuelle d'acquisition des dites OCEANE.

Ce contrat s'est ainsi traduit par les opérations suivantes :

- L'acquisition par Natixis à un prix fixe de 21 euros de 18 692 474 OCEANE (soit 85,16% du montant initialement émis) à la suite d'une procédure contractuelle d'acquisition ouverte du 7 au 13 décembre 2011. Natixis est propriétaire des OCEANE acquises et bénéficie de l'ensemble des droits attachés à celles-ci. Natixis n'exercera pas son option de remboursement anticipé au 1^{er} avril 2012.

- L'entrée en vigueur en date du 14 décembre d'un contrat de swap à échéance 1er avril 2016 dont le notionnel s'élève à 392.5 millions d'euros (nombre de titres rachetés par Natixis multiplié par le prix d'achat de 21 euros). Dans le cadre de ce swap, Air France reçoit le coupon de l'Océane soit 2,75% et paie des intérêts variables indexés sur l'Euribor 6 mois. A

Groupe Air France-KLM

l'échéance du swap, Air France et Natixis s'échangeront par ailleurs la différence entre le prix de l'Océane à cette date et le prix de rachat initial soit 21 euros.

· Air France dispose d'une option de résiliation du swap à compter du 19 décembre 2012 et qui prend fin le 1^{er} février 2016.

· Le contrat fait l'objet d'un nantissement en numéraire rémunéré, pour 100% du montant notionnel du swap (note 23). A compter du 1^{er} avril 2012, le nantissement pourra être composé pour partie de titres sans toutefois que cette partie n'excède 50% du montant notionnel du Swap.

Modalités de comptabilisation :

L'opération s'analyse en substance comme le remplacement d'une partie des OCEANE avec un « put investisseur au 1^{er} avril 2012 » contre des OCEANE sans « put investisseur au 1^{er} avril 2012 ».

Conformément à la norme IAS 39, la dette de 345 millions d'euros figurant au passif au 14 décembre 2011 et qui correspond aux 18 692 474 OCEANE rachetées par Natixis a été décomptabilisée.

En contrepartie, Air France a comptabilisé une dette de 333 millions d'euros et a reconnu la valeur de l'option attachée en capitaux propres pour un montant de 6 millions d'euros. La somme de 339 millions d'euros correspond à la juste valeur au 14 décembre 2011 des OCEANE sans « put investisseur au 1^{er} avril 2012 ».

La juste valeur sans put a été déterminée à partir d'un modèle utilisant des données de marché observables (cours et volatilité de l'action Air France-KLM, dividende prévisionnel, taux d'intérêt, spread de crédit d'Air France).

L'effet sur le résultat s'est traduit par un profit net des coûts relatifs à cette opération de 3 millions d'euros.

Le contrat de swap a été comptabilisé en tant qu'instrument dérivé en « autres créditeurs » pour sa juste valeur au 14 décembre 2011, soit 53 millions d'euros. Dans la mesure où ce swap ne peut être documenté dans le cadre d'une relation de couverture, les variations ultérieures de juste valeur sont enregistrées en résultat financier, dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Ainsi la variation de la juste valeur représente un produit financier de 2 millions d'euros, elle ressort à 51 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le nantissement est comptabilisé en « Autres actifs financiers », les produits d'intérêt associés sont enregistrés en « coût de l'endettement financier net ».

Concernant les 3 258 150 OCEANE non apportées à Natixis dans le cadre de la procédure contractuelle d'acquisition, elles demeurent soumises à l'option de remboursement au gré des porteurs le 1^{er} avril 2012. Le taux d'intérêt effectif de la dette associée a été réévalué afin de prendre en compte l'exercice hautement probable du put au 1^{er} avril 2012, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'une charge financière de 7 millions d'euros.

31.2.2. OCEANE émise en 2009

Le 26 juin 2009, Air France-KLM a émis 56 016 949 obligations convertibles et / ou échangeables en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance au 1^{er} avril 2015 pour un montant total de 661 millions d'euros. Ces obligations ont une valeur unitaire de 11,80 euros. Le coupon annuel s'élève à 4,97%.

La période de conversion s'étend du 6 août 2009 au 7^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement normale ou anticipée.

Air France-KLM peut imposer le remboursement en numéraire de ces titres par exercice d'un call à partir du 1^{er} avril 2013 et dans certaines conditions incitant les porteurs d'OCEANE à leur conversion en actions Air France-KLM.

A la date d'émission de cet emprunt obligataire, Air France-KLM a inscrit en dette un montant de 556 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de nominal au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion. Au 31 décembre 2011, le montant inscrit en dette s'élève à 596 millions d'euros.

La valeur de l'option, valorisée par déduction entre la valeur totale de l'émission (i.e. 661 millions d'euros) et la valeur inscrite en dette, a quant à elle été comptabilisée en capitaux propres.

Groupe Air France-KLM

31.3. Emprunts obligataires

31.3.1. Obligations émises en 2006 et 2007

En septembre 2006 et avril 2007, la société Air France, filiale du groupe Air France-KLM, a émis des obligations en euros pour un montant total de 750 millions, de maturité 22 janvier 2014 et portant intérêt à 4,75%.

31.3.2. Obligations émises en 2009

Le 27 octobre 2009, Air France-KLM a émis un emprunt obligataire en euros pour un montant total de 700 millions, de maturité 27 octobre 2016 et portant intérêt à 6,75%.

31.4. Emprunts location financement

Le total des paiements minimaux futurs au titre des locations financement se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Avions		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	529	786
N+2	549	443
N+3	511	506
N+4	504	480
N+5	407	374
Au delà de 5 ans	1 634	1 337
Total	4 134	3 926
Dont - Principal	3 596	3 427
- Intérêts	538	499
Constructions		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	57	41
N+2	56	39
N+3	55	37
N+4	55	37
N+5	39	37
Au delà de 5 ans	223	109
Total	485	300
Dont - Principal	389	246
- Intérêts	96	54
Autres matériels		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	9	9
N+2	9	9
N+3	9	9
N+4	9	9
N+5	8	8
Au delà de 5 ans	90	96
Total	134	140
Dont - Principal	79	81
- Intérêts	55	59

Les charges de loyers de l'exercice n'incluent pas de loyers conditionnels. Les dépôts affectés au paiement de l'option d'achat sont présentés en note 23.

31.5. Autres emprunts

Les autres emprunts sont constitués des éléments suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
VCRP et emprunts hypothécaires	2 191	2 449
Autres emprunts	954	1 466
Total	3 145	3 915

Les autres emprunts sont principalement constitués par des emprunts auprès des établissements de crédit.

Les ventes avec clause de réserve de propriété (VCRP) et emprunts hypothécaires sont des dettes sécurisées par des avions. L'hypothèque est enregistrée auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) afin de permettre aux tiers d'en avoir connaissance. L'hypothèque confère à son bénéficiaire une garantie lui permettant de faire saisir et vendre aux enchères l'actif hypothéqué et d'en percevoir le produit à due concurrence de sa créance, le solde revenant aux autres créanciers.

31.6. Analyse par échéance

Les échéances des dettes financières se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Echéances en		
N+1	1 568	2 165
N+2	1 463	1 669
N+3	2 122	2 069
N+4	1 621	1 264
N+5	1 887	1 383
Au delà de 5 ans	3 524	3 904
Total	12 185	12 454
Dont - Principal	10 402	10 788
- Intérêts	1 783	1 666

Au 31 décembre 2011, les flux d'intérêts financiers attendus s'élèvent à 394 millions d'euros pour l'exercice 2012, 989 millions d'euros pour les exercices 2013 à 2016, et 400 millions d'euros au-delà.

Au 31 décembre 2011, il a été considéré que les emprunts subordonnés à durée déterminée, les OCEANE et les emprunts obligataires seraient remboursés selon leur échéance la plus probable :

- Date d'exercice probable du call émetteur pour les emprunts subordonnés à durée indéterminée
- Deuxième date d'exercice du put investisseur, soit le 1^{er} avril 2016, pour la majeure partie de l'OCEANE émise en 2005 (cf note 31.2.1)
- Date de maturité contractuelle pour l'OCEANE émise en 2009 et les emprunts obligataires remboursables émis en 2006, 2007 et 2009

31.7. Analyse par devise

La répartition des dettes financières par devise après prise en compte des instruments financiers dérivés, s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Euro	8 802	9 285
Dollar US	610	745
Franc Suisse	355	325
Yen	626	422
Shilling Kenyan	9	11
Total	10 402	10 788

31.8. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2011, le groupe dispose de lignes de crédit pour un montant total de 1 859 millions d'euros, dont 7 millions d'euros seulement sont tirés. Les trois principales lignes s'élèvent respectivement à 1 060 millions d'euros pour Air France, 540 millions d'euros pour KLM et 250 millions d'euros pour la holding Air France-KLM.

Le 4 avril 2011, Air France a renouvelé sa ligne de crédit à échéance au 7 avril 2012 par une facilité de 1 060 millions d'euros qui expirera le 4 avril 2016 et comporte les obligations suivantes calculées sur les comptes consolidés du groupe Air France :

- L'excédent brut d'exploitation augmenté des loyers de location opérationnelle ne doit pas être inférieur à deux fois et demie les charges d'intérêt nettes augmentées d'un tiers des loyers de location opérationnelle ;
- Les actifs immobilisés au bilan, non affectés en garantie, doivent être au moins égaux aux dettes nettes financières non garanties.

Ces ratios, calculés semestriellement, sont respectés au 31 décembre 2011.

La ligne de crédit de KLM, d'un montant de 540 millions d'euros venant à échéance en 2016, est subordonnée au respect des obligations suivantes:

- L'excédent brut d'exploitation augmenté des loyers de location opérationnelle ne doit pas être inférieur à deux fois et demie les charges d'intérêt nettes augmentées d'un tiers des loyers de location opérationnelle
- Les actifs immobilisés au bilan, non affectés en garantie, doivent être au moins égaux à une fois les dettes non garanties.

Ces ratios, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés du groupe KLM, sont respectés au 31 décembre 2011.

La ligne de crédit d'Air France-KLM, d'un montant de 250 millions d'euros, à échéance 4 octobre 2017 et réduite de 50 millions d'euros par an à partir de 2013, est subordonnée au respect des obligations suivantes calculées sur les comptes consolidés du groupe Air France-KLM :

- L'excédent brut d'exploitation augmenté des loyers de location opérationnelle doit être au moins égal à une fois et demie les charges d'intérêts nettes augmentées d'un tiers des loyers de location opérationnelle ;
- Les actifs immobilisés au bilan, non affectés en garantie, doivent être au moins égaux aux dettes nettes financières non garanties.

Ces ratios, calculés semestriellement, sont respectés au 31 décembre 2011.

32. AUTRES CRÉDITEURS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011		Au 31 mars 2011		Au 31 décembre 2010	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dettes fiscales	504	-	463	-	410	-
Dettes sociales	821	-	867	-	848	-
Dettes sur immobilisations	42	-	43	-	27	-
Instruments dérivés	178	231	396	194	412	346
Produits constatés d'avance	80	19	120	1	106	1
Dettes diverses	761	71	797	77	792	83
Total	2 386	321	2 686	272	2 595	430

Les instruments dérivés comprennent des couvertures de la dette en devises pour un montant de 4 millions d'euros au 31 décembre 2011, entièrement en non courant, contre 36 millions d'euros au 31 mars 2011, entièrement en non courant.

33. INSTRUMENTS FINANCIERS

33.1. Gestion des risques

- **Gestion des risques de marché**

Le pilotage et la coordination de la gestion des risques de marché d'Air France-KLM sont assurés par le Risk Management Committee (RMC). Ce dernier est composé du Directeur général et du Directeur général délégué aux affaires économiques et financières d'Air France, et du Directeur général exécutif et du Directeur général délégué finance de KLM. Le RMC se réunit chaque trimestre pour passer en revue le reporting groupe sur les risques relatifs au prix du carburant, aux cours de change des principales devises, aux taux d'intérêt et décider des couvertures à mettre en place : ratios de couverture à atteindre, délais de mise en oeuvre et éventuellement types d'instrument de couverture à privilégier. L'objectif poursuivi est de réduire l'exposition d'Air France-KLM aux fluctuations des marchés. Le RMC définit également la politique de risque de contrepartie.

Les décisions prises par le RMC sont mises en oeuvre au sein de chaque compagnie par les services de trésorerie et carburant, dans le respect des procédures de délégation de pouvoirs. Les procédures internes de gestion des risques prévoient l'interdiction de spéculer.

Les instruments utilisés sont des swaps, des contrats à termes et des options.

Des réunions régulières sont organisées entre les services carburant des deux compagnies ainsi qu'entre les services trésorerie afin d'échanger, entre autres, sur les instruments de couvertures, les stratégies envisagées et les contreparties.

Les services de trésorerie de chaque compagnie diffusent quotidiennement une information auprès de leur direction générale sur le niveau de trésorerie. Chaque mois, un reporting complet incluant, entre autres, les positions de taux et de change, le portefeuille des instruments de couverture, le récapitulatif des placements et des financements par devise et le suivi des risques par contrepartie est transmis aux Directions Générales.

La mise en oeuvre de la politique de couverture de carburant est menée par les services carburant qui sont également en charge de l'achat du produit physique. Un reporting hebdomadaire permettant d'évaluer la dépense carburant nette de couverture de l'exercice en cours et des deux suivants est transmis à la Direction Générale. Celui-ci reprend principalement les opérations réalisées durant la semaine, la valorisation de l'ensemble des positions, les pourcentages couverts ainsi que la ventilation des instruments et sous-jacents utilisés, les niveaux moyens de couvertures et les prix nets résultant, des stress scenarii, ainsi qu'un commentaire de marché. Par ailleurs, le service carburant produit un reporting hebdomadaire groupe Air France-KLM (dit reporting GEC), qui consolide les chiffres des deux compagnies en matière de hedging carburant et de dépense physique.

Groupe Air France-KLM

• Risque de change

Le groupe réalise la plus grande partie de son chiffre d'affaires en euros. Cependant, le groupe a une activité internationale qui l'expose naturellement au risque de change. L'exposition principale porte sur le dollar américain. Le groupe est globalement acheteur de dollars américains, le montant des dépenses telles que le carburant, les loyers opérationnels ou les pièces détachées excédant le montant des recettes. En conséquence toute appréciation significative du dollar américain vis-à-vis de l'euro pourrait avoir un effet négatif sur l'activité du groupe et ses résultats financiers. En revanche, le groupe est vendeur des autres devises, le montant des recettes étant supérieur au montant des dépenses. Les expositions les plus importantes portent sur le yen et la livre sterling. Ainsi une baisse significative de ces devises contre l'euro aurait un impact négatif sur les résultats financiers du groupe.

Afin de réduire son exposition aux variations de change, le groupe a mis en place une politique de couverture. Les deux compagnies couvrent progressivement leur exposition sur 24 mois glissants.

Les avions sont payés en dollars américains. En conséquence, le groupe est exposé à la hausse du dollar contre euro en matière d'investissements aéronautiques. La politique de couverture prévoit la mise en place progressive et systématique de couvertures entre la date de commande des avions et leur date de livraison.

Le risque de change sur la dette est limité. Au 31 décembre 2011, 85% de la dette brute du groupe après prise en compte des instruments financiers dérivés sont émis ou convertis en euros, réduisant ainsi très fortement le risque de fluctuation de change sur la dette. L'exposition de la dette sur les autres devises porte essentiellement sur le yen, le dollar et le franc suisse.

Malgré cette politique active de couverture, tous les risques de change ne sont pas couverts, en particulier en cas de forte variation des devises dans lesquelles sont libellées les dettes. Le groupe et ses filiales pourraient alors rencontrer des difficultés dans la gestion des risques liés aux cours de change, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur l'activité du groupe et ses résultats financiers.

• Risque de taux d'intérêt

La dette financière est principalement contractée, tant par Air France que par KLM, à taux variable, conformément aux pratiques de marché. Compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, Air France et KLM ont couvert une part importante de leurs dettes au moyen de swaps et d'options. Après couverture, la dette financière du groupe Air France-KLM à taux fixe représente 73% du total des dettes financières. Compte tenu de cette politique, le groupe affiche un montant de dette à taux variable proche du montant de sa trésorerie placée à taux variable. Une remontée des taux aura donc un effet neutre sur les résultats financiers du groupe.

• Risques relatifs au prix du carburant

Les risques liés au prix du carburant avion sont gérés dans le cadre d'une stratégie de couverture définie pour l'ensemble du groupe Air France-KLM et validée par la Direction Générale du groupe. Cette stratégie a fait l'objet d'une refonte en septembre 2009 et a été présentée au Comité d'Audit et au Conseil d'administration du groupe Air France-KLM, lesquels l'ont adoptée. Les principales évolutions ont été de réduire l'horizon (2 ans au lieu de 4) et de ramener les volumes globalement protégés à moins d'une année de consommation (au lieu de 2 précédemment).

Principales caractéristiques de la stratégie de couverture

Horizon de couverture : 2 ans

Pourcentages à atteindre à la fin du trimestre courant :

- trimestre en cours : 60% des volumes consommés,
- trimestre 1 à trimestre 3 : 60% des volumes consommés,
- trimestre 4 : 50% des volumes consommés,
- trimestre 5 : 40% des volumes consommés,
- trimestre 6 : 30% des volumes consommés,
- trimestre 7 : 20% des volumes consommés,
- trimestre 8 : 10% des volumes consommés.

Incrément des ratios de couverture : 10% par trimestre

Sous-jacents : Brent, Gasoil et Jet CIF

Au moins 30% des volumes consommés sur les deux premiers trimestres du programme (hors trimestre en cours) doivent être couverts en distillats moyens (Jet Fuel et Gasoil).

Groupe Air France-KLM

Instruments :

Swap, call, call spread, three ways, four ways et collar.

Norme IAS 39 :

Les instruments à utiliser dans le cadre de la stratégie devront être compatibles IAS 39.

Mise en place d'indicateurs de suivi des positions :

Afin d'assurer un suivi plus fin du marked-to-market des positions et de dynamiser la gestion de son exposition, le groupe Air France-KLM utilise la VAR (value at risk) qui contribue à mesurer le risque encouru par son portefeuille. Ce suivi est par ailleurs renforcé par la prise en compte du « maximum loss » et du « maximum gain » qui permettent de borner les amplitudes de variation de ce même portefeuille et de réagir en conséquence.

• **Risques de placement**

Les trésoreries d'Air France, de KLM et d'Air France-KLM sont actuellement investies sur un horizon de placement court, essentiellement en OPCVM monétaires et titres de créances court terme, notés en très grande majorité A1/P1, les autres lignes étant notées A2/P2. Une petite partie des excédents a cependant été placée en titres de créances pour une durée allant jusqu'à trois ans, sur des émetteurs de premier plan, de façon à accroître le rendement global de la trésorerie.

Enfin, une partie des liquidités de KLM est investie en devises sur des obligations notées AAA de façon à réduire le risque de change sur la dette.

• **Gestion du risque de contrepartie**

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le groupe un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements financiers ;

- les instruments dérivés ;

- les comptes clients.

- Le risque de contrepartie lié aux placements financiers et aux instruments dérivés est suivi par le Risk Management Committee qui établit des limites par contrepartie, tout instrument confondu (à l'exception des placements dans les OPCVM monétaires pour lesquels le risque de contrepartie est jugé non significatif). Le reporting groupe relatif au risque de contrepartie est diffusé tous les mois aux Directions Générales, le risque étant mesuré à la valeur de marché des différents instruments. Le dépassement éventuel d'une limite fait immédiatement l'objet d'une mesure de correction.
- Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur dispersion géographique.

Le groupe a identifié les expositions suivantes au risque de contrepartie :

Rating LT (Standards & Poors)	Total de l'exposition en millions d'euros	
	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
AAA	117	449
AA+	48	54
AA	257	84
AA-	46	243
A+	1 366	1 052
A	309	354
A-	14	-
NR	15	-
Total	2 172	2 236

Groupe Air France-KLM

33.2. Instruments dérivés

- Au 31 décembre 2011

Valeur au Bilan <i>en millions d'euros</i>	Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Risque de change (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	57	47	1	17
Couverture de flux futurs	47	122	16	35
Dérivés de transaction	1	8	1	3
Risque de taux (opérations financières)				
Couverture de flux futurs	-	2	104	1
Couverture de juste valeur	20	1	12	-
Dérivés de transaction	2	-	17	-
Risque matière première (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de flux futurs	22	135	29	122
OCEANE – Total Return Swap (voir note 31.2.1)				
Dérivés de transaction	-	-	51	-
Total	149	315	231	178

L'échéance attendue de la valeur de marché des instruments dérivés est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>		Total	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	> N+5
Instruments dérivés matière première	Actif	157	135	22	-	-	-	-
	Passif	(151)	(122)	(29)	-	-	-	-
Instruments dérivés taux	Actif	25	3	-	1	-	2	19
	Passif	(134)	-	(7)	(20)	(14)	(17)	(76)
Instruments dérivés change	Actif	282	177	72	12	5	6	10
	Passif	(73)	(56)	(17)	-	-	-	-
Instruments dérivés swap OCEANE	Actif	-	-	-	-	-	-	-
	Passif	(51)	-	-	-	-	(51)	-
Total	Actif	464	315	94	13	5	8	29
	Passif	(409)	(178)	(53)	(20)	(14)	(68)	(76)

Groupe Air France-KLM

- Au 31 mars 2011

Valeur au Bilan <i>en millions d'euros</i>	Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Risque de change (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	23	12	37	28
Couverture de flux futurs	(5)	7	25	67
Dérivés de transaction	4	1	2	4
Risque de taux (opérations financières)				
Couverture de flux futurs	7	2	38	1
Couverture de juste valeur	4	2	24	-
Dérivés de transaction	-	-	13	-
Risque matière première (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Couverture de flux futurs	105	784	55	296
Dérivés de transaction	-	-	-	-
Total	138	808	194	396

Exposition au risque de taux d'intérêt

Le groupe utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières à court et à long terme des instruments dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

- Au 31 décembre 2011

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie								
Swap de taux	2 254	380	344	381	291	247	611	(98)
Autres	507	-	88	66	104	150	99	(5)
Opérations qualifiées de couverture de juste valeur								
Swap de taux	347	87	46	49	27	21	117	9
Opérations qualifiées de transactions	195	6	-	-	-	89	100	(15)
TOTAL	3 303	473	478	496	422	507	927	(109)

Mtm* = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Groupe Air France-KLM

• Au 31 mars 2011

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie								
Swap de taux	2 392	360	355	335	384	264	694	(32)
Autres	389	75	-	96	115	103	-	2
Opérations qualifiées de couverture de juste valeur								
Swap de taux	395	132	67	41	42	15	98	(18)
Opérations qualifiées de transactions								
	120	-	14	-	-	1	105	(13)
TOTAL	3 296	567	436	472	541	383	897	(61)

Mtm* = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Ces instruments ont différents objets :

- Couverture d'un risque de prix lié aux dettes financières à taux fixe :
En contractant une dette à taux fixe, l'entreprise est exposée à un risque d'opportunité en cas de baisse des taux. Compte tenu du niveau des taux sur le marché par rapport aux taux d'intérêts fixes contractés sur certaines dettes, le groupe a conclu des swaps de taux prêteur du taux fixe, documentés comptablement dans le cadre de couvertures de juste valeur,
- Couverture d'un risque de cash flow lié aux dettes financières à taux variable :
Le groupe a souhaité fixer ou plafonner le taux de certaines dettes à taux variables et a conclu des swaps de taux emprunteur du taux fixe ou des options, documentés comptablement dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie.
Dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en capitaux propres à hauteur de la part efficace. Ces montants sont recyclés en compte de résultat symétriquement au paiement des intérêts sur la dette couverte.

Compte tenu des opérations de couvertures, l'exposition aux risques de taux d'intérêt du groupe peut être présentée comme suit :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2011				Au 31 mars 2011			
	Avant couverture		Après couverture		Avant couverture		Après couverture	
	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen
Actifs et passifs financiers à taux fixe								
Actifs à taux fixe	2 249	2,4%	2 249	2,4%	1 879	1,8%	1 879	1,8%
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	625	4,0%	733	4,2%	566	4,2%	594	4,3%
Emprunts obligataires (OCEANE)	996	4,2%	613	2,6%	984	4,1%	984	4,7%
Emprunts obligataires	1 450	5,8%	1 450	5,8%	1 450	5,7%	1 450	5,7%
Autres dettes financières	1 878	4,1%	3 982	3,6%	2 164	5,2%	4 488	4,3%
Passifs à taux fixe	4 949	4,6%	6 778	4,0%	5 164	5,0%	7 516	4,7%
Actifs et passifs financiers à taux variable								
Actifs à taux variable	1 899	1,5%	1 899	1,5%	3 266	2,6%	3 266	2,6%
Emprunts obligataires (OCEANE)	-	-	383	1,8%	-	-	-	-
Autres dettes financières	5 453	2,4%	3 241	3,0%	5 624	2,1%	3 272	2,4%
Concours bancaires courants	157	0,6%	157	0,6%	129	0,3%	129	0,4%
Passifs à taux variable	5 610	2,4%	3 781	2,8%	5 753	2,0%	3 401	2,3%
Actifs financiers sans taux	901	-	901	-	977	-	977	-

Groupe Air France-KLM

Au 31 décembre 2011 ainsi qu'au 31 mars 2011, les actifs financiers sans taux sont essentiellement constitués de la réévaluation des titres Amadeus à leur juste valeur.

Exposition au risque de change

Opérations courantes :

Bien que la monnaie de comptabilisation du groupe soit l'euro, l'activité commerciale génère des revenus et des coûts libellés dans d'autres devises telles que le dollar US, le yen ou la livre sterling.

Le groupe a pour politique de réduire le risque de change au moyen de couvertures. Les couvertures se font par le biais de ventes à terme, d'achats à terme ou de stratégies d'options.

Investissements aéronautiques :

Les investissements aéronautiques sont libellés en dollar US. Le groupe couvre ce risque de change par le biais d'achats à terme ou de stratégies d'options.

Dettes à long terme :

Une faible partie des emprunts est libellée en devises afin de diversifier les sources de financement et de tenir compte des excédents de trésorerie générés dans certaines devises. Pour se prémunir contre les variations de cours de change sur certains de ces emprunts, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux emprunts correspondants.

Les montants nominaux des contrats à terme de devises et des swaps sont détaillés ci-dessous en fonction de la nature des opérations de couverture.

• Au 31 décembre 2011

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	4 783	3 542	1 217	18	6	-	-	118
Options de change								
Dollar US	2 193	1 654	539	-	-	-	-	84
Yen	296	157	139	-	-	-	-	(19)
Autres devises	143	108	35	-	-	-	-	(3)
Achat à terme								
Dollar US	1 469	1 065	380	18	6	-	-	81
Ventes à terme								
Yen	260	173	87	-	-	-	-	(16)
Livre sterling	187	150	37	-	-	-	-	(2)
Couronne norvégienne	116	116	-	-	-	-	-	(1)
Franc suisse	35	35	-	-	-	-	-	-
Autres devises	67	67	-	-	-	-	-	(6)
Autres								
Dollar US	17	17	-	-	-	-	-	-
Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)	1 404	597	322	176	68	2	239	86
Achat à terme								
Dollar US	1 404	597	322	176	68	2	239	86
Risque de change (opérations de transaction)	217	146	23	-	-	48	-	5
Achat à terme								
Dollar US	169	146	23	-	-	-	-	5
Autres	48	-	-	-	-	48	-	-
Total	6 404	4 285	1 562	194	74	50	239	209

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Groupe Air France-KLM

• Au 31 mars 2011

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	4 114	2 880	1 184	32	15	3	-	(90)
Options de change								
Dollar US	1 992	1 408	584	-	-	-	-	(65)
Yen	213	125	88	-	-	-	-	5
Autres devises	139	107	32	-	-	-	-	2
Achat à terme								
Dollar US	1 045	664	336	27	15	3	-	(33)
Ventes à terme								
Yen	203	132	71	-	-	-	-	2
Livre sterling	205	144	61	-	-	-	-	4
Couronne norvégienne	121	121	-	-	-	-	-	(1)
Franc suisse	38	38	-	-	-	-	-	(1)
Autres devises	110	110	-	-	-	-	-	(2)
Autres								
Dollar US	48	31	12	5	-	-	-	(1)
Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)	1 596	757	446	108	59	14	212	(30)
Achat à terme								
Dollar US	1 571	732	446	108	59	14	212	(30)
Options de change								
Dollar US	25	25	-	-	-	-	-	-
Risque de change (opérations de transaction)	326	204	71	-	-	-	51	(1)
Achat à terme								
Dollar US	98	27	71	-	-	-	-	5
Options de change								
Dollar US	177	177	-	-	-	-	-	(4)
Autres								
Dollar US	51	-	-	-	-	-	51	(2)
Total	6 036	3 841	1 701	140	74	17	263	(121)

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, les variations de juste valeur efficaces des dérivés sont recyclées des capitaux propres vers le résultat à l'échéance des opérations de couverture qui correspond à la date de réalisation des flux futurs couverts.

Risque lié au prix du carburant

Dans le cadre de ses activités courantes, le groupe est amené à intervenir sur les marchés pétroliers afin d'optimiser son coût moyen d'approvisionnement en carburant.

Les engagements du groupe sur le pétrole brut et les produits raffinés sont présentés ci-dessous, pour la valeur de l'engagement notionnel :

• Au 31 décembre 2011

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)								
Swap	122	122	-	-	-	-	-	(3)
Options	5 976	4 120	1 856	-	-	-	-	9
Total	6 098	4 242	1 856	-	-	-	-	6

Groupe Air France-KLM

• Au 31 mars 2011

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)								
Swap	124	124	-	-	-	-	-	29
Options	5 671	3 832	1 839	-	-	-	-	509
Total	5 795	3 956	1 839	-	-	-	-	538

Dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, les variations de juste valeur efficaces des dérivés sont recyclées des capitaux propres vers le résultat à l'échéance des opérations de couverture qui correspond à la date de réalisation des flux futurs couverts.

33.3. Valeurs de marché des instruments financiers

Les valeurs de marché ont été estimées, pour la majorité des instruments financiers du groupe, à l'aide de différentes méthodes d'évaluation, telles que l'actualisation des flux de trésorerie. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues pour fournir les informations ci-après sont par nature théoriques. Elles comprennent les limites suivantes :

- les valeurs de marchés estimées ne prennent pas en considération l'effet des variations ultérieures de taux d'intérêt et de cours de change,
- les montants estimés aux 31 décembre 2011 et 31 mars 2011 ne sont pas représentatifs des gains ou pertes qui seraient enregistrés à l'échéance ou en cas de résiliation de l'instrument financier.

L'application de méthodes et hypothèses différentes pourrait avoir, en conséquence, un effet significatif sur les valeurs de marchés estimées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- *Disponibilités, créances clients, autres débiteurs, concours bancaires court terme et assimilés, dettes fournisseurs et autres créditeurs :*
Le groupe estime qu'en raison de leur caractère court terme, la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché.
- *Valeurs mobilières de placement, titres de participation et autres titres :*
Les valeurs de marché des titres sont déterminées principalement par référence au prix du marché ou par référence au marché de titres similaires.
En l'absence de marché, les titres sont retenus pour leur valeur comptable, considérée comme une approximation raisonnable de leur valeur de marché.
- *Emprunts, autres dettes financières et prêts :*
La valeur de marché des emprunts, autres dettes financières et prêts à taux fixes et variables a été déterminée par actualisation des flux futurs aux taux d'intérêts du marché pour des instruments de caractéristiques similaires.
- *Instruments financiers dérivés :*
La valeur de marché des instruments financiers dérivés correspond aux montants qui seraient payés ou reçus pour résilier ces engagements aux 31 décembre 2011 et 31 mars 2011, évalués sur la base des données de marché à la date de clôture.

Groupe Air France-KLM

Les valeurs de marché ainsi déterminées sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 mars 2011	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
Actifs financiers				
<u>Actifs financiers disponibles à la vente</u>				
Titres de participation	901	901	977	977
<u>Actifs de transaction</u>				
Valeurs mobilières de placement et comptes de trésorerie nantis	987	987	574	574
<u>Prêts et créances</u>				
Prêts				
Taux fixe	168	150	216	229
Taux variable	136	136	117	117
Créances clients	1 774	1 774	1 938	1 938
Autres débiteurs (hors instruments dérivés)	699	699	760	760
<u>Instruments dérivés</u>				
Instruments dérivés de taux				
Swap de taux	25	25	15	15
Instruments dérivés de change				
Options de change	86	86	(16)	(16)
Contrats à terme de devises	196	196	58	58
Swap de change	-	-	-	-
Instruments dérivés sur matières premières				
Swap et options sur produits pétroliers	157	157	889	889
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>				
Equivalents de trésorerie	1 845	1 845	3 343	3 343
Caisses et banques	438	438	374	374
Passifs financiers				
<u>Dettes au coût amorti</u>				
Emprunts obligataires (*)				
Taux fixe	2 446	2 490	2 434	2 822
Titres à durée indéterminée	625	733	566	594
Autres emprunts et dettes financières				
Taux fixe	1 878	2 000	2 164	2 176
Taux variable	5 453	5 320	5 624	5 531
<u>Instruments dérivés</u>				
Instruments dérivés de taux				
Swap de taux	134	134	-76	76
Instruments dérivés de change				
Options de change	24	24	46	46
Contrats à terme de devises	49	49	114	114
Swap de change	-	-	3	3
Instruments dérivés sur matières premières				
Swap et options sur produits pétroliers	151	151	351	351
Instruments dérivés de transaction				
Total return swap sur OCEANE (voir note 31.2.1)	51	51	-	-
<u>Autres dettes</u>				
Dettes fournisseurs	2 599	2 599	2 211	2 211
Titres de transport émis et non utilisés	1 885	1 885	2 440	2 440
Programme de fidélisation	784	784	806	806
Autres créditeurs (hors instruments dérivés)	2 298	2 298	2 368	2 368

(*) Les emprunts obligataires à taux fixe sont constitués des OCEANE émises en avril 2005 et en juin 2009, ainsi que des emprunts obligataires de 750 millions d'euros émis respectivement en septembre 2006 et avril 2007 par la société Air France et de 700 millions d'euros émis en octobre 2009 par la société Air France-KLM.

Emprunt OCEANE d'avril 2005 : la valeur de marché de 460 millions d'euros a été calculée sur la base du cours de l'obligation au 31 décembre 2011. Cette valeur de marché intègre la juste valeur de la composante dette (montant au bilan de 400 millions d'euros au 31 décembre 2011) ainsi que la juste valeur de l'option de conversion inscrite en capitaux propres pour un montant de 50 millions d'euros.

Emprunt OCEANE de juin 2009 : la valeur de marché de 602 millions d'euros a été calculée sur la base du cours de l'obligation au 31 décembre 2011. Cette valeur de marché intègre la juste valeur de la composante dette (montant au bilan de 596 millions d'euros au 31 décembre 2011) ainsi que la juste valeur de l'option de conversion inscrite en capitaux propres pour un montant de 65 millions d'euros.

Emprunt obligataire émis en septembre 2006 et avril 2007 : les caractéristiques de cet emprunt sont décrites en note 31.3. La valeur de marché de la dette est de 726 millions d'euros.

Groupe Air France-KLM

Emprunt obligataire émis en octobre 2009 : les caractéristiques de cet emprunt sont décrites en note 31.3. La valeur de marché de la dette est de 702 millions d'euros.

33.4. Méthodes de valorisation des actifs et passifs financiers à la juste valeur

Les actifs et passifs financiers du groupe se répartissent comme suit sur les trois niveaux de classification (cf. note 4.10.7) :

En millions d'euros	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>								
Titres de participation	890	941	11	36	-	-	901	977
<i>Actifs de transaction</i>								
Valeurs mobilières de placement et comptes de trésorerie nantis	33	7	954	567	-	-	987	574
Equivalents de trésorerie	1 525	3 343	320	-	-	-	1 845	3 343
<i>Instruments dérivés actifs</i>								
Instruments dérivés de taux	-	-	25	15	-	-	25	15
Instruments dérivés de change	-	-	282	43	-	-	282	43
Instruments dérivés sur matières premières	-	-	157	888	-	-	157	888

Les passifs financiers à la juste valeur sont constitués des moins values latentes sur instruments dérivés de taux, de change et sur matières premières ainsi que des dettes réévaluées dans le cadre de couvertures de juste valeur, valorisations classées en niveau 2.

33.5. Sensibilité

La sensibilité est calculée uniquement sur la valorisation des instruments dérivés à la clôture de chaque exercice présenté. L'amplitude des chocs considérés a été jugée raisonnable et réaliste par le management du groupe. Les hypothèses de chocs retenues sont cohérentes avec celles appliquées lors de l'exercice précédent.

Les impacts en capitaux propres correspondent à la sensibilité des variations de juste valeur efficace des instruments documentés en couverture de flux de trésorerie (valeur intrinsèque des options, juste valeur des instruments fermes). Les impacts en résultat correspondent à la sensibilité des variations de juste valeur inefficaces des instruments de couverture (valeur temps des options principalement) et des variations de juste valeur des instruments de transaction.

Sur le carburant et le change, les sensibilités à la baisse et à la hausse ne sont pas symétriques compte tenu de l'utilisation, dans le cadre des politiques de couvertures d'instruments optionnels dont le profil de risques n'est pas linéaire.

Groupe Air France-KLM

Sensibilité des couvertures carburant

L'impact d'une variation de la juste valeur des dérivés carburant suite à une hausse ou baisse des cours du Brent de 10 USD par baril sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011		31 mars 2011	
	Augmentation de 10 USD par baril de Brent	Diminution de 10 USD par baril de Brent	Augmentation de 10 USD par baril de Brent	Diminution de 10 USD par baril de Brent
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	234	(195)	50	(78)
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	134	(190)	321	(309)

Sensibilité des couvertures de change

La contre-valeur en euros des actifs et passifs monétaires est présentée ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs monétaires		Passifs monétaires	
	31 décembre 2011	31 mars 2011	31 décembre 2011	31 mars 2011
Dollar US	609	348	878	1 204
Livre sterling	-	33	20	-
Yen	352	8	344	453
Franc suisse	-	6	351	322
Dollar canadien	3	4	3	3

Le montant des actifs et passifs monétaires présentés dans le tableau ci-dessus ne tient pas compte de la réévaluation des actifs et passifs documentés dans le cadre de relations de couvertures de juste valeur.

L'impact sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » de l'appréciation des devises de 10% par rapport à l'euro est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Dollar US		Livre sterling		Yen	
	31 décembre 2011	31 mars 2011	31 décembre 2011	31 mars 2011	31 décembre 2011	31 mars 2011
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(44)	47	(2)	(5)	(81)	(55)
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	457	289	(23)	(15)	(51)	(34)

L'impact sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » de l'affaiblissement des devises de 10% par rapport à l'euro est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Dollar US		Livre sterling		Yen	
	31 décembre 2011	31 mars 2011	31 décembre 2011	31 mars 2011	31 décembre 2011	31 mars 2011
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(44)	(40)	2	(3)	76	42
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	(276)	(250)	14	25	24	27

Groupe Air France-KLM

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt. La variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait un impact de 21 millions d'euros sur les charges financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, contre 4 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2011.

34. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

34.1. Locations financement

Le détail des emprunts relatifs aux locations financement est donné en note 31.

34.2. Locations opérationnelles

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Paiements minimaux futurs	
	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Avions		
Echéances en		
N + 1	961	821
N + 2	854	801
N + 3	663	670
N + 4	549	528
N + 5	496	449
Au delà de 5 ans	1 747	1 381
Total	5 270	4 650
Constructions		
Echéances en		
N + 1	221	223
N + 2	165	184
N + 3	149	160
N + 4	129	149
N + 5	117	125
Au delà de 5 ans	979	983
Total	1 760	1 824

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles « avions » se sont élevés à 848 millions d'euros au 31 décembre 2011 (12 mois proforma), contre 806 millions d'euros au 31 décembre 2010 (12 mois proforma), 831 millions d'euros au 31 mars 2011 (12 mois), 641 millions d'euros au 31 décembre 2011 (9 mois) et 624 millions d'euros au 31 décembre 2010 (9 mois).

Le groupe peut être amené à sous louer du matériel aéronautique ou des constructions. Les produits générés par cette activité sont non significatifs pour le groupe.

35. COMMANDES DE MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES

Les échéances des engagements de commandes fermes de matériels aéronautiques se ventilent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
N + 1	867	1 050
N + 2	566	742
N + 3	495	334
N + 4	224	328
N + 5	324	90
> N + 5	2 508	-
Total	4 984	2 544

Les engagements portent sur des montants en dollar US, convertis au cours de clôture de chaque exercice considéré. Ces montants font par ailleurs l'objet de couvertures.

Le nombre d'appareils en commande ferme au 31 décembre 2011 augmente de 5 unités par rapport au 31 mars 2011 et s'élève à 61 appareils.

Cette évolution s'explique par :

- la livraison de 25 appareils au cours de l'exercice ;
- 26 nouvelles commandes fermes ;
- la conversion de 4 options en commandes fermes.

Les discussions sont en cours avec Airbus et Rolls Royce pour finaliser une commande d'A350.

Flotte long-courrier

Passage

Le groupe a réceptionné 2 Airbus A380 et 3 Boeing B777. Le groupe a passé une nouvelle commande pour un Boeing B777 ainsi que 25 Boeing B787.

Fret

Le groupe a reçu un Boeing B777F. Cet appareil a été revendu dès sa livraison.

Flotte moyen-courrier

Le groupe a réceptionné 7 Boeing B737 et a converti 4 options sur ce même type d'appareil en commandes fermes. Il a également réceptionné 6 Airbus A320 et un Airbus A321.

Flotte régionale

Le groupe a reçu 5 CRJ1000.

Groupe Air France-KLM

Ces engagements portent sur les types d'appareils suivants :

Type avion	Année de livraison ^(*)	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà de N+5	Total
<u>Flotte long courrier – passage</u>								
A380	au 31 décembre 2011	2	2	2	-	-	-	6
	au 31 mars 2011	2	2	2	2	-	-	8
A330	au 31 décembre 2011	-	1	-	-	-	-	1
	au 31 mars 2011	-	1	-	-	-	-	1
B787	au 31 décembre 2011	-	-	-	-	3	22	25
	au 31 mars 2011	-	-	-	-	-	-	-
B777	au 31 décembre 2011	5	1	1	3	-	-	10
	au 31 mars 2011	3	5	-	1	3	-	12
<u>Flotte long courrier – fret</u>								
B777F	au 31 décembre 2011	-	-	-	-	-	-	-
	au 31 mars 2011	1	-	-	-	-	-	1
<u>Flotte moyen courrier</u>								
A320	au 31 décembre 2011	5	-	-	-	-	-	5
	au 31 mars 2011	6	5	-	-	-	-	11
A321	au 31 décembre 2011	-	-	-	-	-	-	-
	au 31 mars 2011	1	-	-	-	-	-	1
B737	au 31 décembre 2011	2	4	-	-	-	-	6
	au 31 mars 2011	7	2	-	-	-	-	9
<u>Flotte régionale</u>								
EMB190	au 31 décembre 2011	5	-	-	-	-	-	5
	Au 31 mars 2011	2	3	-	-	-	-	5
CRJ 1000	au 31 décembre 2011	2	1	-	-	-	-	3
	au 31 mars 2011	7	1	-	-	-	-	8

^(*) L'échéancier des livraisons correspond à l'année civile à compter de décembre 2011. Le comparatif reste basé sur une clôture IATA 31 mars.

36. AUTRES ENGAGEMENTS

36.1. Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>		
	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Engagements d'achats, de souscription de titres	4	9
Engagements de cessions de titres	-	-
Avals, cautions et garanties donnés	277	80
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	6 255	6 203
Commandes de biens au sol	87	132

Le détail des nantissements et sûretés réelles du groupe s'établit comme suit au 31 décembre 2011 :

<i>En millions d'euros</i>					
	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant de l'actif nanti	Total du poste de bilan VNC	% correspondant
Immobilisations incorporelles	-	-	-	774	-
Immobilisations corporelles	Mai 1995	Juin 2026	7 626	12 744	59,8%
Autres actifs financiers	Octobre 1998	Juin 2026	1 119	2 766	40,5%
Total			8 745	16 284	

36.2. Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>		
	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Avals, cautions et garanties reçus	224	278

Les avals, cautions et garanties reçus correspondent principalement à des lettres de crédit données par des institutions financières.

37. Parties liées

37.1. Transactions avec les principaux dirigeants

Les administrateurs détiennent moins de 0,05% des droits de vote.

Les avantages accordés aux deux principaux dirigeants et comptabilisés en charges se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Avantages à court terme	2,9	0,8
Avantages postérieurs à l'emploi (amortissement des écarts actuariels)	(0,7)	0,3
Total	2,2	1,1

Le montant des jetons de présence, se rapportant à l'exercice clos le 31 mars 2011, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 aux membres du Conseil d'administration s'est élevé à 0,6 million d'euros.

37.2. Transactions avec les autres parties liées

Les montants cumulés des transactions réalisées avec les autres parties liées pour les exercices clos les 31 décembre 2011 (9 mois) et 31 mars 2011 (12 mois) se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 mars 2011
Actif		
Créances client (net)	126	98
Autres débiteurs courants	8	3
Autres actifs non courants	23	23
Total	157	124
Passif		
Dettes fournisseurs	207	142
Autres dettes courantes	67	52
Autres dettes à long terme	38	41
Total	312	235

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011 (9 mois)	Au 31 mars 2011 (12 mois)
Chiffre d'affaires	157	214
Redevances aéronautiques et autres loyers	(374)	(452)
Autres charges externes	(117)	(138)
Services aux passagers	(35)	(64)
Autres	(32)	(56)
Total	(401)	(496)

Groupe Air France-KLM

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions avec des organismes gouvernementaux et des entreprises publiques dont notamment le Ministère de la Défense, Aéroports de Paris (ADP) et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Air France-KLM considère que les transactions effectuées avec ces tiers ont été conclues à des conditions normales et courantes. Les principales transactions concernent :

Aéroports de Paris (ADP)

- Des loyers payés au titre de contrats de location de terrains et de bâtiments
- Des redevances correspondant à la gestion par ADP des flux aéroportuaires et passagers.

De plus, ADP collecte les taxes d'aéroport pour le compte de l'Etat.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2011 (9 mois) et le 31 mars 2011 (12 mois), les dépenses relatives aux transactions décrites ci-dessus s'élèvent respectivement à 348 millions d'euros et 454 millions d'euros.

Ministère de la Défense

Air France-KLM a conclu des contrats avec le Ministère de la Défense français concernant la maintenance d'avions de l'armée française. Le chiffre d'affaires relatif à cette activité représente 43 millions d'euros au 31 décembre 2011 (9 mois) contre 54 millions d'euros au 31 mars 2011 (12 mois).

Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

Cette autorité réglementaire placée sous l'autorité du Ministère des transports est garante de la sécurité et de la sûreté du trafic aérien évoluant dans le ciel et sur les aérodromes français. A ce titre, la DGAC facture à Air France-KLM des prestations de service correspondant à l'utilisation des installations pour un montant de 86 millions d'euros au 31 décembre 2011 (9 mois) contre 108 millions d'euros au 31 mars 2011 (12 mois).

Amadeus

La société Amadeus était mise en équivalence dans les comptes du groupe jusqu'au 31 mars 2010. Suite à son introduction en bourse en avril 2010 (voir note 11), les titres d'Amadeus ont été reclassés en « actifs disponibles à la vente ».

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (9 mois), le montant des transactions avec Amadeus représente pour le groupe une charge de 97 millions d'euros contre 102 millions au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011 (12 mois).

Transactions avec les entreprises mises en équivalence

Le groupe a réalisé au cours de l'exercice, des opérations, avec des entreprises associées mises en équivalence. Il s'agit notamment d'Alitalia.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (9 mois), le montant des transactions réalisé avec la société Alitalia représente pour le groupe un produit de 41 millions d'euros (contre 64 millions d'euros au 31 mars 2011 (12 mois)) et une charge de 10 millions d'euros (contre 13 millions d'euros au 31 mars 2011 (12 mois)).

38. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

38.1. Autres éléments non monétaires

Au 31 décembre 2011 (9 mois et 12 mois proforma) et 31 décembre 2010 (12 mois proforma), les autres éléments non monétaires sont essentiellement constitués des variations de provisions sur plan de départ volontaire Air France et sur les provisions et actifs de retraite.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2010 (9 mois) et le 31 mars 2011 (12 mois), les autres éléments non monétaires étaient essentiellement constitués des variations de provisions et actifs de retraite.

38.2. Prise de contrôle de filiales et participations, achat de participations minoritaires et de parts dans les sociétés non contrôlées

Les sorties nettes de trésorerie relatives à l'acquisition de filiales et participations s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Trésorerie décaissée pour les acquisitions	(13)	(13)	(47)	(52)	(14)
Trésorerie des entités acquises	-	-	1	1	-
Sortie nette de trésorerie	(13)	(13)	(46)	(51)	(14)

Aucune acquisition significative n'a eu lieu sur les périodes présentées.

38.3. Perte de contrôle de filiales et participations, cession de participations sans perte de contrôle et de parts dans les sociétés non contrôlées

Les entrées nettes de trésorerie relatives aux cessions de filiales et participations s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)	01.04.2010 31.12.2010 (9 mois)	01.04.2010 31.03.2011 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.01.2010 31.12.2010 (12 mois) Proforma
Produit de cession d'actions propres	-	19	14	-	20
Trésorerie encaissée lors des cessions	2	-	-	2	-
Trésorerie des entités cédées	-	-	-	-	-
Entrée nette de trésorerie	2	19	14	2	20

Groupe Air France-KLM

38.4. Transactions non monétaires

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2011 (9 mois), le 31 décembre 2010 (9 mois), le 31 mars 2011 (12 mois), le 31 décembre 2011 (12 mois proforma) et le 31 décembre 2010 (12 mois proforma), il n'y a eu aucune transaction non monétaire significative.

39. HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En millions d'euros</i>	Réseau KPMG			
	Au 31 décembre 2011 (9 mois)		Au 31 mars 2011 (12 mois)	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4,3	98%	3,8	97%
- Air France-KLM SA	0,8		0,7	
- Filiales intégrées globalement	3,5		3,1	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0,1	2%	-	-
- Air France-KLM SA	0,1	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Sous-total	4,4	100%	3,8	97%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	-	-	0,1	3%
Technologies de l'information	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total Air France-KLM	4,4	100%	3,9	100%

<i>En millions d'euros</i>	Deloitte et Associés			
	Au 31 décembre 2011 (9 mois)		Au 31 mars 2011 (12 mois)	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4,5	98%	3,6	97%
- Air France-KLM SA	0,9		0,7	
- Filiales intégrées globalement	3,6		2,9	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	-	-	-	-
- Air France-KLM SA	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Sous-total	4,5	98%	3,6	97%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	0,1	2%	0,1	3%
Technologies de l'information	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total Air France-KLM	4,6	100%	3,7	100%

40. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2011

Le périmètre comprend 164 sociétés consolidées et 33 sociétés mises en équivalence.

Compte tenu de la participation d'Air France-KLM tant en droits de vote qu'en capital et du mode de fonctionnement du comité exécutif du groupe, Air France-KLM a le pouvoir de décider des axes financiers et opérationnels de KLM et contrôle la société. Cette dernière est consolidée, en conséquence, par intégration globale.

40.1. Sociétés consolidées

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
AIR FRANCE SA	France	Multi activités	100	100
KLM N.V.	Pays-Bas	Multi activités	99	49
MARTINAIR HOLLAND N.V.	Pays-Bas	Multi activités	99	49
AIR FRANCE GROUND HANDLING INDIA PVT LTD	Inde	Passage	51	51
BLUE LINK	France	Passage	100	100
BLUE LINK INTERNATIONAL	France	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL AUSTRALIA	Australie	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL CZ	Rép. Tchèque	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL MAURITIUS	Ile Maurice	Passage	100	100
BLUE CONNECT	Ile Maurice	Passage	70	70
BRIT AIR	France	Passage	100	100
CITY JET	Irlande	Passage	100	100
COBALT GROUND SERVICES LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
CONSTELLATION FINANCE LIMITED	Irlande	Passage	100	100
CYGNIFIC B.V.	Pays-Bas	Passage	99	49
HEATHROW AIRPORT HANDLING LTD	Royaume-Uni	Passage	99	49
IAS ASIA INCORPORATED	Philippines	Passage	99	49
IASA INCORPORATED	Philippines	Passage	99	49
ICARE	France	Passage	100	100
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES EUROPE LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
INTERNATIONAL MARINE AIRLINE SERVICES LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES AMERICAS L.P	Etats-Unis	Passage	99	49
KLM CITYHOPPER B.V.	Pays-Bas	Passage	99	49
KLM CITYHOPPER UK LTD	Royaume-Uni	Passage	99	49
KLM EQUIPMENT SERVICES B.V.	Pays-Bas	Passage	99	49
KLM LUCHTVAARTSCHOOL B.V.	Pays-Bas	Passage	99	49
LYON MAINTENANCE	France	Passage	100	100
REGIONAL COMPAGNIE AERIENNE EUROPEENNE	France	Passage	100	100
STICHTING STUDENTENHUISVESTING VliegVeld EELDE	Pays-Bas	Passage	99	49
VLM AIRLINES NV	Belgique	Passage	100	100
BLUE CROWN B.V.	Pays-Bas	Fret	99	49
MEXICO CARGO HANDLING	Mexique	Fret	100	100
SODEXI	France	Fret	75	75
AEROMAINTENANCE GROUP	Etats-Unis	Maintenance	100	100
AIR FRANCE INDUSTRIE US	Etats-Unis	Maintenance	100	100
CRMA	France	Maintenance	100	100
EUROPEAN PNEUMATIC COMPONENT OVERHAUL AND REPAIR (EPCOR) B.V.	Pays-Bas	Maintenance	99	49
KLM E&M MALAYSIA SDN BHD	Malaisie	Maintenance	99	49

Groupe Air France-KLM

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
KLM UK ENGINEERING LIMITED	Royaume-Uni	Maintenance	99	49
TURBINE SUPPORT INTERNATIONAL LLC	Etats-Unis	Maintenance	100	100
ACNA	France	Autres	98	100
ACSAIR	France	Autres	50	51
SERVAIR FORMATION	France	Autres	98	100
AFRIQUE CATERING	France	Autres	50	51
AIDA	Ile Maurice	Autres	77	77
AIR BLEU SERVICES	France	Autres	100	100
SERVAIR AIR CHEF	Italie	Autres	49	50
AIR FRANCE FINANCE	France	Autres	100	100
AIR FRANCE FINANCE IRELAND	Irlande	Autres	100	100
AIR FRANCE KLM FINANCE	France	Autres	100	100
AIRPORT MEDICAL SERVICES B.V.	Pays-Bas	Autres	79	39
AIRPORT MEDICAL SERVICES C.V.	Pays-Bas	Autres	79	39
ALL AFRICA AIRWAYS	Ile Maurice	Autres	80	80
AMSTERDAM SCHIPOL PIJPLEIDING BEHEER B.V.	Pays-Bas	Autres	59	49
AMSTERDAM SCHIPOL PIJPLEIDING C.V.	Pays-Bas	Autres	72	49
BASE HANDLING	France	Autres	98	100
BLUE YONDER IX B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER X B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XII B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XIII B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XIV B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XV B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BRUNEAU PEGORIER	France	Autres	98	100
B.V. KANTOORGEBOUW MARTINAIR	Pays-Bas	Autres	99	49
CARI	France	Autres	98	100
CATERING FDF	France	Autres	98	100
CATERING PTP	France	Autres	98	100
CELL K16 INSURANCE COMPANY	Royaume-Uni	Autres	99	0
CENTRE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE	France	Autres	98	100
CULIN' AIR PARIS	France	Autres	98	100
DAKAR CATERING	Sénégal	Autres	64	65
ETS SCHIPHOL B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
EUROPEAN CATERING SERVICES	Etats-Unis	Autres	98	100
GIE JEAN BART	France	Autres	10	10
GIE SERVCENTER	France	Autres	98	100
GIE SURCOUF	France	Autres	100	100
GUINEENNE DE SERVICES AEROPORTUAIRES S.A.	Guinée	Autres	30	60
HEESWIJK HOLDING B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
INTERNATIONALE FINANCIERING EN MANAGEMENT MAATSCHAPPIJ B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
JET CHEF	France	Autres	98	100
KES AIRPORT EQUIPMENT FUELLING B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KES AIRPORT EQUIPMENT LEASING B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM AIRL CHARTER B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM CATERING SERVICES SCHIPOL B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM FINANCIAL SERVICES B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM HEALTH SERVICES B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM INTERNATIONAL CHARTER B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM INTERNATIONAL FINANCE COMPANY B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM OLIEMAATSCHAPPIJ B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM UNTERSTUTZUNGSKASSEN GMBH	Allemagne	Autres	99	49

Groupe Air France-KLM

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
KROONDUIF B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
LYON AIR TRAITEUR	France	Autres	98	100
MALI CATERING	Mali	Autres	70	99
MARTINAIR AFRICA LTD	Kenya	Autres	99	49
MARTINAIR FAR EAST LTD	Hong Kong	Autres	99	49
MARTINAIR HK LTD	Hong Kong	Autres	99	49
MARTINAIR VESTIGING VliegVeld Lelystad B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
MARTINIQUE CATERING	France	Autres	91	93
MAURITANIE CATERING	Mauritanie	Autres	25	51
NAS AIRPORT SERVICES LIMITED	Kenya	Autres	58	100
O'FIONNAGAIN HOLDING COMPANY LIMITED	Irlande	Autres	100	100
ORION-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
ORLY AIR TRAITEUR	France	Autres	98	100
SERVAIR BURKINA FASO	Burkina Faso	Autres	84	86
PASSERELLE	France	Autres	98	100
PASSERELLE CDG	France	Autres	64	66
PELICAN	Luxembourg	Autres	100	100
PMAIR	France	Autres	50	51
PRESTAIR	France	Autres	98	100
PYRHELIO-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
QUASAR-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
RIGEL-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
SENA	Sénégal	Autres	32	51
SEREP	Sénégal	Autres	57	59
SERVAIR (Cie d'exploitation des services auxiliaires aériens)	France	Autres	98	98
SERVAIR ABIDJAN	Côte d'Ivoire	Autres	74	76
SERVAIR CONGO	Congo	Autres	50	51
SERVAIR GHANA	Ghana	Autres	56	57
SERVAIR SATS	Singapour	Autres	50	51
SERVAIR SOLUTION ITALIA S.R.L.	Italie	Autres	98	100
SERVANTAGE	France	Autres	98	100
SERVASCO	Macao	Autres	59	60
SERVAIR SOLUTIONS	France	Autres	98	100
SERVAIR GABON	Gabon	Autres	54	55
SERVLOGISTIC	France	Autres	98	100
SIA KENYA HOLDING LIMITED	Kenya	Autres	58	59
SIEGA LOGISTICS (PROPRIETARY) PTY	Afrique du Sud	Autres	99	49
SISALOGISTIC NETHERLANDS B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
SISALOGISTIC U.S. LTD	Etats-Unis	Autres	99	49
SKYCHEF	Seychelles	Autres	54	55
SKYLOGISTIC	France	Autres	98	100
SKYLOGISTIQUE AFRIQUE	France	Autres	64	66
SOCIETE IMMOBILIERE AEROPORTUAIRE	France	Autres	98	100
SOGRI	France	Autres	95	97
SORI	France	Autres	49	50
SPECIAL MEALS CATERING	France	Autres	98	100
SPICA-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
STICHTING GARANTIEFONDS KLM LUCHTVAARTSCHOOL	Pays-Bas	Autres	99	49
TAKEOFF 1 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 2 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 3 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 4 LIMITED	Irlande	Autres	100	100

Groupe Air France-KLM

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
TAKEOFF 5 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 6 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 7 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 8 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 9 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 10 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 11 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 12 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 13 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 14 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 15 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 16 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TRANSAVIA AIRLINES B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
TRANSAVIA AIRLINES C.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
TRANSAVIA AIRLINES L.	Bermudes	Autres	99	49
TRANSAVIA DENMARK APS	Danemark	Autres	99	49
TRANSAVIA FINANCE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
TRANSAVIA FRANCE	France	Autres	100	100
TRAVEL INDUSTRY SYSTEMS B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
UILEAG HOLDING COMPANY LIMITED	Irlande	Autres	100	100
WEBLOK B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49

40.2. Sociétés mises en équivalence

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
AEROLIS	France	Passage	50	50
ALITALIA	Italie	Passage	25	25
FINANCIERE LMP	France	Passage	40	40
CSC INDIA	Inde	Fret	49	49
HEATHROW CARGO HANDLING	Royaume-Uni	Fret	50	50
SPAIRLINERS	Allemagne	Maintenance	50	50
AAF SPARES	Irlande	Maintenance	50	50
AEROSTRUCTURES MIDDLE EAST SERVICES	Les Emirats Arabes Unis	Maintenance	50	50
AEROTECHNIC INDUSTRIES	Maroc	Maintenance	50	50
MAX MRO SERVICE	Inde	Maintenance	26	26
AIRCRAFT CAPITAL LTD	Royaume-Uni	Autres	40	40
COTONOU CATERING	Bénin	Autres	24	49
DOUAL' AIR	Cameroun	Autres	25	25
FLYING FOOD CATERING	Etats-Unis	Autres	48	49
FLYING FOOD JFK	Etats-Unis	Autres	48	49
FLYING FOOD MIAMI	Etats-Unis	Autres	48	49
FLYING FOOD SAN FRANCISCO	Etats-Unis	Autres	43	44
FLYING FOOD SERVICES	Etats-Unis	Autres	48	49
FLYING FOOD SERVICES USA	Etats-Unis	Autres	49	49
GUANGHOU NANLAND CATERING COMPANY	Chine	Autres	24	25

Groupe Air France-KLM

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
INTERNATIONAL AEROSPACE MANAGEMENT COMPANY S.C.R.L.	Italie	Autres	20	20
KENYA AIRWAYS LIMITED	Kenya	Autres	26	26
LOGAIR	France	Autres	49	50
LOME CATERING SA	Togo	Autres	17	35
MACAU CATERING SERVICES	Macao	Autres	17	34
MAINPORT INNOVATION FUND	Pays-Bas	Autres	25	25
NEWREST SERVAIR UK LTD	Royaume-Uni	Autres	39	40
NOSOPAL	Sénégal	Autres	34	35
PRIORIS	France	Autres	33	34
SCHIPOL LOGISTICS PARK C.V.	Pays-Bas	Autres	52	49
SERVAIR EUREST	Espagne	Autres	34	35
SKYENERGY B.V.	Pays-Bas	Autres	30	30
TERMINAL ONE GROUP ASSOCIATION	Etats-Unis	Autres	25	25